



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 18 MARS 2019**

- COMPTE-RENDU INTÉGRAL -

Le lundi dix-huit mars deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13ème arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi douze mars deux mille dix-neuf par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

PRÉSENTS :

M. BENHAIM, M. BOULET, Mme CARDAN, M. COBLENCÉ, Mme COLLET, M. COMBROUZE, M. CONTASSOT, M. COUMET, Mme DOURTHE, Mme ESQUIEU, M. FERRIER, Mme GALLOIS, M. JULLIARD, Mme KOUASSI, Mme de LA GONTRIE, Mme LAMBERBOURG, Mme LANG, Mme LAVILLE, M. MIERMONT, M. MOINE, M. NGO, M. OFFREDO, Mme OLIVIER, M. OLIVIER, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme ROUMET, Mme SABATIER, M. SAUMIER, Mme SEIGNOT, M. SHOUKRY, Mme STIBBE, M. TRAISNEL.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : Mme ATALLAH (pouvoir à M. BENHAIM).

Sans pouvoir : M. AQUA, Mme BECKER, M. LE GUEN, M. TAN, M. TREMEGE, Mme YADANI.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13ème arrondissement.

M LE MAIRE : Chers amis, nous allons ouvrir notre séance. En préambule, je voulais saluer notre nouveau collègue Habib Shoukry que je suis très heureux d'accueillir parmi nous, suite à la démission d'Anne-Sophie Souhaité que nous avons enregistrée il y a peu. Bienvenue dans notre Conseil d'arrondissement, et je ne doute pas que nous travaillerons, comme on dit, en bonne intelligence.

Désignation d'un secrétaire de séance

M LE MAIRE : Nous allons commencer par désigner un secrétaire de séance, on me propose, dans l'ordre alphabétique, Marie-José Raymond-Rossi. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, merci, elle est désignée secrétaire de séance.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJET DE DELIBERATION PROPRE

13 2019 03 – Approbation des comptes rendus des Conseils d'arrondissement de novembre 2018 et janvier 2019

M LE MAIRE : Pour commencer, nous avons à adopter nos comptes rendus des Conseils d'arrondissement de novembre 2018 et de janvier 2019. Y a-t-il des choses particulières à corriger ? Pas de problème concernant ces comptes rendus, je vais donc les faire adopter formellement. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie, ils sont adoptés.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS

2019 DAC 474 – Subventions (18 700 €) aux dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

M LE MAIRE : Nous allons donc commencer à examiner les délibérations dans l'ordre de l'ordre du jour que vous avez sur vos tables. Je vais tout de suite laisser la parole à Éric Offredo concernant les subventions aux 19 comités d'arrondissement de la Fédération nationale des Anciens combattants, que nous allons évidemment voir dès demain pour la commémoration.

Eric OFFREDO : Exactement. Il s'agit de l'attribution de la subvention annuelle de fonctionnement aux 19 comités d'arrondissement ; 19 parce qu'effectivement les 1^{er} et 2^e arrondissements sont regroupés. Pour ce qui nous concerne, il est proposé d'accorder la même somme que l'année dernière au comité de la FNACA du 13^e arrondissement, à savoir 1 000 €, et pour la globalité de la délibération il s'agit d'une subvention de 18 700 € pour les 19 comités.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur la subvention à la FNACA ? Je n'en vois pas. J'en profite pour vous dire qu'ils continuent à développer beaucoup d'activités, qui vont bien évidemment au-delà de leur propre périmètre, avec un grand déjeuner en mairie, et ils organisent également régulièrement des lotos qui sont des moments de convivialité très intéressants. Je vais donc soumettre ce projet à vos voix : DAC 474 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ A L'UNANIMITE

2019 DAC 210 – Subventions, conventions (11 000 €) aux associations Lézarts de la Bièvre, Le Cercle Municipa des Gobelins et des Beaux-Arts, Le Mur XIII et Treize en Vue (13^e)

M LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Philippe Moine concernant diverses subventions à des associations culturelles du 13^e.

Philippe MOINE : Il y a d'abord une première délibération relative à quatre associations d'artistes du 13^e : Les Lézarts de la Bièvre, le Cercle municipal des Gobelins, le Mur XIII et Treize en Vue. Ce sont des subventions récurrentes. Rapidement, vous connaissez tous Les Lézarts de la Bièvre, ce collectif qui regroupe des artistes, des artisans d'art sur le 5^e et le 13^e arrondissement, qui organise chaque année des ateliers portes ouvertes le long du parcours de la Bièvre. Cette année cela aura lieu le week-end des 15 et 16 juin, et comme chaque année, cela sera également l'occasion pour l'association d'organiser un certain nombre d'animations : concerts, pièces de théâtre, c'est toujours aussi une part importante donnée aux arts urbains puisque de longue date les Lézarts de la Bièvre donnent carte blanche à des artistes pour réaliser des fresques sur certains murs des quartiers concernés. Il est donc proposé de renouveler une subvention de 3 000 € aux Lézarts de la Bièvre.

Le Cercle municipal des Gobelins a son siège à la Mairie du 13^e et organise chaque année un salon de grande importance avec une centaine d'artistes en salle des fêtes. Comme chaque année, il faut souligner le succès des salons organisés par le Cercle des Gobelins, mais également la capacité qu'a eue cette association à se renouveler, avec notamment un concours « jeunes talents » qui est organisé depuis quelques années et ouvert aux artistes de 16 à 25 ans. Cela donne l'occasion de renouveler pas mal le vivier des artistes présents sur ce salon. Il est donc proposé de renouveler une subvention de 2 000 € pour le Cercle.

Le Mur XIII est une association qui a pour objectif de promouvoir l'art urbain et qui gère le panneau d'exposition situé au niveau du Port de la Gare, en dessous de la passerelle Simone de Beauvoir. Elle organise chaque année un cycle d'œuvres, avec un appel lancé à un certain nombre d'artistes urbains ; il s'agit donc notamment de financer les achats de matériels. Il est donc proposé de renouveler une subvention de 4 000 € pour le Mur XIII.

Et enfin, l'association Treize en Vue, qui est l'une des plus anciennes associations du 13^e, présidée par Lydia Goret qui a reçu l'année dernière la médaille de la Ville de Paris des mains du Maire du 13^e. Cette association regroupe une centaine d'artistes plasticiens du 13^e, organise notamment une exposition collective à l'occasion de Nuit Blanche, et développe depuis quelques années un partenariat avec la Cité de Refuge rue Cantagrel. Un partenariat très fructueux puisque c'est aussi l'occasion d'exposer des œuvres réalisées par des personnes hébergées à la Cité de Refuge. Cette année, il y aura à nouveau une grosse exposition, du 27 septembre au 20 octobre, comprenant notamment Nuit Blanche à la Cité de Refuge. Il vous est donc proposé de renouveler une subvention de 2 000 € à cette association.

M LE MAIRE : Merci beaucoup Philippe. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces différentes propositions de subventions d'associations ? Je n'en vois pas. DAC 210 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ A L'UNANIMITE

2019 DAC 332 – Subvention (10 000 €) à l'association Centre de musique médiévale de Paris (13^e)

M LE MAIRE : On continue avec la subvention annuelle au Centre de musique médiévale de Paris.

Philippe MOINE : Le Centre de musique médiévale qui a également été honoré par la Ville de Paris, avec également la remise d'une médaille de la Ville reçue par Alain Genuys et Brigitte Lesne qui sont vraiment les chevilles ouvrières de cette association. Le Centre de musique médiévale a son siège rue Bobillot et organise à la fois des ateliers destinés à des publics amateurs, qui se familiarisent avec l'utilisation des instruments anciens ou avec les pratiques vocales et les musiques anciennes, et il y a par ailleurs des ensembles de musiciens professionnels : Alla Fransesca Discantus plus particulièrement dirigé par Brigitte Lesne, qui se produit régulièrement au Musée de Cluny et dans différents lieux. Je voudrais d'ailleurs souligner qu'il y a, ce jeudi 21 mars à 19h30, un concert du Centre de musique médiévale dans l'auditorium du Conservatoire du 13^e. Malheureusement, cela aura lieu en même temps que le Trophée Presse Citron accueilli le même soir à la Mairie du 13^e. En tout cas, si vous en avez l'occasion, je vous invite à aller écouter ce concert au Conservatoire ce jeudi à 19h30, c'est l'occasion d'écouter les artistes talentueux du Centre de musique médiévale. Il vous est donc proposé de renouveler une subvention de 10 000 €.

M LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention sur cette proposition ? Je n'en vois pas. DAC 332 : Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée à l'unanimité.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DPSP 1 – Subventions (228 050 €) et conventions à 11 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2019

M LE MAIRE : DPSP 1 maintenant. Je vais laisser la parole à Laurent Miermont, là aussi ce sont des choses habituelles pour financer le dispositif Ville Vie Vacances pour cette année 2019.

Laurent MIERMONT : Tout à fait, Monsieur le Maire. Pour mémoire, le dispositif Ville Vie Vacances s'adresse à des jeunes de 11 à 18 ans qui résident dans les quartiers populaires, quartiers Politique de la Ville, et qui leur propose un certain nombre d'activités afin qu'ils puissent passer des vacances que leurs familles n'ont par ailleurs pas les moyens de leur payer.

La première action proposée ce sont Les Petits Débrouillards qui œuvrent pour la pratique des sciences et des techniques expérimentales.

Ensuite, nous avons l'association AscEnDanse Hip Hop qui œuvre pour le développement du hip-hop. Après, la question que je me pose est de savoir si le hip-hop fait partie du break dance, ou est-ce que le break dance fait partie du hip-hop. Ce n'est donc pas un sport olympique.

Aventure Kacila propose des actions à caractère sportif et également tournées vers le bien-être, tout ce qui peut concourir au bien-être. Je ne voudrais pas faire plus de réflexions parce que je risquerais de dérapier.

Ensuite, nous avons la Domrémy Basket qui va, entre le 1^{er} avril et le 3 septembre, offrir à de nombreux jeunes des activités de basket, notamment sur l'été, avec un public à parité.

Nous avons l'association l'Aquilone qui développe, comme chaque année, son activité de danse contemporaine dans le quartier Maison-Blanche, au sud du 13^e.

Et enfin, l'association Talacatak qui, de longue date, œuvre pour sensibiliser la jeunesse à l'écologie, et particulièrement aux activités de récupération, et qui fabrique à cet effet des instruments de musique.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DPSP 1 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas non plus, je vous en remercie.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DDCT 28 – Subventions (211 600 €) et conventions à 67 associations pour le financement de 71 projets dans les quartiers Politique de la Ville – Première enveloppe 2019

M LE MAIRE : Nous allons passer à la DDCT 28, c'est toujours Laurent Miermont qui la rapporte. Il s'agit cette fois-ci des subventions pour les associations qui participent aux projets pour les quartiers Politique de la Ville.

Laurent MIERMONT : Tout à fait, il s'agit de la première enveloppe pour l'appel à projets Politique de la Ville 2019. Dans cette première enveloppe nous trouvons trois associations qui œuvrent dans le 13^e. Je rassure tout de suite mes collègues, il y aura beaucoup plus de projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets 2019, simplement il y a pas mal d'associations et encore plus de projets, puisqu'il peut y avoir plusieurs projets par association, qui sont désormais soutenus dans le cadre de conventions pluriannuelles et qui font l'objet d'une délibération spécifique. Il y a donc trois enveloppes, sur cette première enveloppe il n'y a que trois associations mais elles sont hors conventions pluriannuelles d'objectifs.

La première, c'est l'association Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion, pour son action « Lecture pour tous » dont l'objectif est de lutter contre les inégalités culturelles et éducatives.

La seconde c'est Débrouille Compagnie qui, de façon un peu similaire à Talacatak, œuvre pour la sensibilisation sur la réduction des déchets, notamment dans le quartier National Clisson, et qui présente une action intitulée « Souham en récup' ».

La dernière c'est Par les Petites Portes du 13^e, dans le quartier Oudiné Bédier, qui développe des activités manuelles et d'accès à une offre culturelle élargie.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention sur cette série de subventions ? Je n'en vois pas davantage. DDCT 28 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas non plus, unanimité, Je vous en remercie.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DDCT 25 – Approbation du Projet Réseau EIF-FEL (« Fonds Asile Migration Intégration » (FAMI) – programmation 2014-2020), conventions pluriannuelles de partenariat, subvention (179 417 € / 2019)

M LE MAIRE : Nous poursuivons avec Marie-José Raymond-Rossi qui va rapporter une délibération concernant, là aussi, un projet de subvention pour le projet EIF-FEL.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, comme vous le savez, en 2016, sous l'égide du Service égalité intégration inclusion de la DDCT, avec l'appui de la DASCO, de la DAE et de la DASES, la Ville de Paris a mis en place avec trois associations : Centre Alpha Choisy, le CEFIL et le Réseau Alpha, le projet EIF-FEL. Ce réseau favorise la mise en réseau et la professionnalisation des actions mobilisées pour l'intégration des Parisiens ressortissants des pays étrangers. Initialement déployé sur trois arrondissements, le 13^e, le 14^e et le 18^e, l'objectif aujourd'hui est d'étendre le périmètre de son action à d'autres arrondissements. Pour cela, la Ville de Paris a présenté en juillet 2018 une nouvelle demande de subvention du Fonds Asile Migration Intégration, le FAMI. Cette nouvelle subvention permettra d'intégrer une nouvelle association : Paroles Voyageuses, et de mettre en place, entre janvier 2019 et décembre 2021, des pôles permanents dans les 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements de Paris. Le montant prévisionnel global du projet s'élève à 1 605 432 €, dont 136 461 € à la charge de la collectivité parisienne, soit environ 8,5 %.

Le projet présenté ayant reçu un avis favorable du FAMI, il convient désormais d'autoriser la Maire de Paris à signer une convention avec le service du pilotage et des systèmes d'information de la Direction générale des étrangers en France, de signer des conventions avec le CEFIL, le Centre Alpha Choisy et l'association Paroles Voyageuses, et de leur attribuer des subventions : 45 618 € au CEFIL, 52 733 € au Centre Alpha Choisy et 81 066 € à Paroles Voyageuses. Je vous remercie de donner votre accord pour le développement de ce projet.

M LE MAIRE : Merci Marie-José. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DDCT 25 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DDCT 32 – Subvention (123 000 €) à 22 associations et 10 conventions pluriannuelles d'objectifs, pour le financement de 23 projets au titre de l'intégration

M LE MAIRE : Nous poursuivons par d'autres subventions pour financer des projets au titre de l'intégration. Toujours Marie-José Raymond-Rossi.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : C'est une délibération tout à fait classique, qui propose de voter des subventions à 22 associations et de signer des conventions pluriannuelles d'objectifs pour le financement de 23 projets au titre de l'intégration. Pour le 13^e, six associations sont concernées. Je vous demande de bien vouloir voter 3 000 € à l'Association Franco-Africaine des Femmes Parisiennes ; 4 000 € à la Maison d'Haïti, 5 000 € à Batik International, 1 000 € aux Amis de la Bienvenue, 1 500 € à l'Agence du Développement des Relations interculturelles pour la Citoyenneté, et 17 000 € à l'association Réseau Alpha.

Par ailleurs, il nous est demandé d'autoriser la Maire de Paris à signer des conventions pluriannuelles avec quatre de ces associations : l'association Réseau Alpha, l'Association des Amis de la Bienvenue,

l'association Maison d'Haïti et l'Agence du Développement des Relations interculturelles pour la Citoyenneté.

M LE MAIRE : Merci. Est-ce que quelqu'un veut intervenir ? Non. DDCT 32 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DFPE 145 – Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles – Subventions (521 000 €) et conventions avec 10 associations

M LE MAIRE : Johanne Kouassi ne nous a pas encore rejoints, on va donc attendre son arrivée pour présenter cette délibération. Je rappelle que la DFPE 158 est retirée, comme cela vous a été indiqué. Nous allons donc passer à Geneviève Dourthe avec la DFPE 145, des subventions pour le lien parents – enfants.

Geneviève DOURTHE : Le lien parents-enfants, il s'agit notamment pour le 13^e de deux associations concernées par cette délibération qui s'occupent de ludothèques : l'association Cabane à Jeux qui gère la ludothèque Denise Garon, et qui offre depuis deux ans maintenant un véritable espace multimédia aux jeunes, aux enfants qui viennent la visiter. La seconde association est celle des Parques, installée Place Pierre Riboulet, qui est fondée sur des activités ludiques intergénérationnelles, avec un point particulier qui est qu'elle est essentiellement animée par des bénévoles. Deux associations qui participent à ce lien intergénérationnel et les activités ludiques pour tous.

Pour l'association Cabane à Jeux, une subvention de 115 000 €, et pour l'association Les Parques, une subvention de 20 000 € que je vous demande, chers collègues, de bien vouloir leur accorder ; je vous en remercie.

M LE MAIRE : Merci Geneviève. Des demandes d'intervention sur cette délibération ? DFPE 145 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE

2019 DFPE 146 – Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles – Subventions (21 000 €) à 3 associations dont une avec convention

M LE MAIRE : DFPE 146 sur la même thématique.

Geneviève DOURTHE : En fait, il s'agit d'une subvention que vous connaissez bien dans le 13^e, en tout cas en ce qui concerne celle de notre arrondissement. Vous le savez, l'association Courant d'Art Frais travaille tous les ans sur une activité totalement intergénérationnelle, qui associe parents, enfants, voire grands-parents, sur la fabrication de marionnettes géantes que vous avez forcément dû croiser au moins une fois dans le 13^e arrondissement. Une subvention modeste : 3 000 € pour cette jolie activité ; je vous remercie, naturellement, de voter en sa faveur.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. D'ailleurs, pour La Cabane à Jeux, théoriquement il y a une date qui est en train de s'organiser pour l'inaugurer officiellement me semble-t-il. DFPE 146 : pas de demande d'intervention, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASES 72 – Subvention (66 464 €) et convention avec l'association pour le développement de la Santé des Femmes pour ses actions de santé à destination des femmes isolées en situation de grande précarité

M LE MAIRE : Nous passons à la DASES 72 concernant la santé des femmes isolées ou en grande précarité.

Geneviève DOURTHE : Oui, Monsieur le Maire, et en fait là c'est pour moi avec grand plaisir que je présente cette délibération. Il s'agit, vous savez, de ce centre d'accueil pour les femmes à la rue, qui a ouvert dans la Cité de Refuge au mois de décembre à l'Armée du Salut. C'est un accueil offert aux femmes trouvées par les maraudeurs et, non seulement on leur offre pour la nuit l'accueil, l'hospitalité, voire un lit pour une nuit, mais aussi et surtout il y a, qui les accompagne et les reçoit, un groupe de particuliers, l'Association pour le Développement de la Santé des Femmes, qui œuvre tous les soirs, toutes les nuits : gynécologues, sages-femmes, psychologues cliniciennes. Il s'occupe particulièrement de ces femmes qui arrivent abîmées par la rue qui, très souvent, ont vécu entre l'exil ou la rue des violences extrêmement importantes, et notamment dans leur corps. Je vous invite à rencontrer cette équipe parce qu'il s'agit de femmes dont le professionnalisme et l'humanité ont vraiment quelque chose de particulier. Je suis très fière de vous proposer de leur verser cette subvention de 66 464 €, plus la signature d'une convention de fonctionnement pluriannuelle de 2019 à 2021, il faut vraiment les encourager et je vous en remercie.

M LE MAIRE : Merci. C'est vrai que c'est une très belle initiative, et c'était vraiment très impressionnant d'avoir participé à l'ouverture de ce lieu nouveau pour le 13^e. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. DASES 72 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie très chaleureusement.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASES 33 – Subventions (230 500 €) à 14 associations et convention avec 9 d'entre elles pour leurs actions d'inclusion en direction des personnes en situation de handicap

M LE MAIRE : DASES 33, maintenant c'est Dorothée Collet, il s'agit de subventionner là aussi des associations mais qui œuvrent cette fois-ci en direction des personnes en situation de handicap.

Dorothée COLLET : Merci Monsieur le Maire. Dans le cadre de la stratégie parisienne Handicap, Inclusion et Accessibilité Universelle 2017 – 2021, la Ville de Paris encourage les initiatives associatives favorisant le soutien, l'implication et la participation à la vie de la cité des personnes en situation de handicap.

Le projet de délibération permet de contribuer à la réalisation de ces objectifs, et a pour objet d'accorder des subventions d'un montant total de 230 500 € à 14 associations. On a l'association Action Passeraile

qui lutte contre l'isolement des personnes en situation de handicap moteur ou visuel. Elle propose notamment à des personnes handicapées un accompagnement individuel à des rendez-vous médicaux ou administratifs, à des sorties culturelles également. Parallèlement, des sessions de formation et de sensibilisation sont programmées dans les entreprises, les écoles et collèges, ou encore dans les collectivités territoriales par cette association.

Il y a l'association Les Auxiliaires des Aveugles, qui a pour but l'organisation et la mise en œuvre de services d'entraide aux personnes handicapées visuelles.

Il y a l'association Ecole des Chiens Guides pour aveugles et malvoyants de Paris et de la région parisienne, qui a pour principale mission d'éduquer et de remettre gratuitement des chiens devant servir à des guides pour des personnes aveugles ou malvoyantes. Au total, à Paris, il y a 84 Parisiens qui bénéficient d'un chien élevé par l'association.

L'association jaccede.com, qui a pour objectif de favoriser l'accès aux loisirs, à la culture, à l'éducation, à l'emploi, aux voyages et à une vie affective des personnes à mobilité réduite. Elle a mis en place une application mobile qui permet la diffusion et l'échange d'informations sur l'accessibilité. Elle met notamment en place des marches exploratoires pour voir les lieux qui sont accessibles ou pas. jaccede.com est également un mouvement citoyen qui travaille à démystifier le handicap, et pour cela il organise des événements.

Il y a aussi l'Association Promotion de l'Accessibilité et de la Conception pour tous, l'APACT, qui a pour but d'agir pour la promotion de l'accessibilité et de la conception pour tous, quels que soient la situation ou l'âge. Elle organise des rencontres entre les professionnels, les experts, les spécialistes, les collectivités territoriales, et tous ceux qui travaillent, s'intéressent et s'interrogent sur la question de l'accessibilité.

On a l'association La Parole aux Sourds, qui a pour but de promouvoir la production de contenus en langue des signes, afin de permettre l'accès au savoir, à la connaissance et à la culture. Elle propose notamment des cours en français et favorise les solutions d'accessibilité numérique.

On a l'Association Nationale pour la Promotion et le Développement de la Langue française Parlée Complétée, ALPC, qui a notamment pour mission d'initier et de former toute personne intéressée par le code Langue Parlée Complétée et de faire connaître ce code.

On a l'association Union Nationale pour l'Insertion sociale du Déficiant auditif, qui a pour objet la mise en œuvre de tous les moyens propres à assurer l'insertion sociale, la promotion et l'amélioration de la condition sociale des déficients auditifs et des sourds plurihandicapés.

On a l'Association Régionale pour l'Intégration des Sourds, ARIS, qui a une auto-école dans le 13^e, rue Bobillot.

On a l'Association de Gestion des Appartements temporaires, qui a pour mission de proposer un logement et d'assurer l'intermédiation locative pour les personnes présentant un handicap psychique confrontées à un problème d'hébergement et d'insertion.

On a encore l'association Club House France qui est un concept né en 1948 à New York, et dont le but est d'animer des lieux d'accueil, d'échanges et d'activités, cogérés par des personnes fragilisées par des troubles psychiques graves.

L'association Tous pour l'Inclusion, qui est une association de familles touchées par le handicap cognitif ou mental, parents et familles d'enfants et d'adultes autistes, trisomiques, avec trouble des apprentissages.

L'association La Fédération étudiante pour une Dynamique Etudes et Emploi, la FEDEEH.

L'association Femmes pour le dire, femmes pour agir, qui a pour but l'intégration des personnes en situation de handicap, et plus particulièrement des femmes, dans la vie de la cité et de l'entreprise et leur accès à la culture.

Je vous demande donc de bien vouloir délibérer pour un financement de ces 14 associations de 230 500 €.

M LE MAIRE : Merci beaucoup Dorothée. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas, je vais donc la soumettre à vos suffrages. La DASES 33 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité c'est bien normal, je vous en remercie.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

<p>2019 DASES 38 – Subventions (84 000 €) à 7 associations et conventions avec 3 d'entre elles, dans le champ de l'autisme (Irimi Vivace, Le Papotin, Pro Aid Autisme, Service +, Turbulences, Apte, Apte Pôle Répit</p>

M LE MAIRE : DASES 38, nous poursuivons par des associations qui œuvrent plus spécifiquement dans le champ de l'autisme.

Dorothée COLLET : La Ville de Paris a fait de la prise en charge de l'autisme une priorité dans son action pour la mandature 2014 – 2020. L'autisme constitue l'un des axes forts de la stratégie parisienne Handicap, Insertion et Accessibilité Universelle 2017- 2021 et a fait l'objet d'une semaine parisienne d'information et de sensibilisation. Cette année elle aura lieu du 30 mars au 6 avril.

À ce titre, le projet de délibération a pour objet de vous proposer d'accorder des subventions pour un montant total de 84 000 € à 7 associations qui œuvrent dans le domaine de l'autisme. Ce sont toujours des associations parisiennes, il n'y en a pas une spécialement dans le 13^e comme pour la précédente délibération : l'association Turbulences, qui a pour objet la mise en place d'un espace de création artistique démedicalisé permettant à des personnes souffrant de troubles majeurs de la communication de mieux s'insérer dans la collectivité et de s'ouvrir à la vie sociale, en combattant l'exclusion culturelle liée à leurs pathologies en changeant le regard du public sur les personnes en situation de handicap. Plusieurs disciplines leur sont proposées telles que le théâtre, le chant, le tai-chi, la capoeira, la musique, la vidéo, etc.

On a l'association Le Papotin Fenêtre sur la Ville, qui a pour but de soutenir les jeunes atteints de troubles de la personnalité.

On a l'association Irimi Vivace, qui a pour but de permettre à des jeunes autistes de communiquer par le biais de la musique et ainsi rompre leur isolement.

On a l'association Apte – Autisme, Piano et Thérapie Educative, dont l'objet est l'apprentissage des pratiques instrumentales auprès de personnes atteintes de troubles autistiques et cognitifs.

L'association Apte Pôle Répit, qui poursuit un travail initié par l'association précédente, c'est un lieu de répit pour les familles qui ont des personnes en situation de handicap.

On a l'association Service + à la Personne, qui a pour but de promouvoir tous types de services à la personne, elle s'adresse aux enfants, adolescents, jeunes adultes et adultes en situation de handicap mental, avec troubles du comportement ou avec autisme.

Et l'association Pro Aid Autisme, qui œuvre pour une meilleure prise en compte des besoins des personnes souffrant de troubles autistiques et apparentés.

Je vous demande donc de bien vouloir délibérer.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention sur cette nouvelle série de subventions ? Je n'en vois pas. DASES 38 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, unanimité.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019 DAE 57 – Arc de l’innovation – Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (13^e) – Extension
Rue du Chevaleret : subvention (1 000 000 €) et garantie d’emprunt**

M LE MAIRE : Nous allons passer à une délibération très importante car il s’agit d’un très beau projet qui va s’installer rue du Chevaleret. Je compléterai ce que dira Dorothée sur le contexte local à cet endroit. DAE 57.

Dorothée COLLET : Merci Monsieur le Maire. L’institut du cerveau et de la moelle épinière, l’ICM, fondation reconnue d’utilité publique, comptant l’APHP, le CNRS, l’Inserm et la Sorbonne parmi ses fondateurs, est le plus grand lieu dédié aux neurosciences translationnelles en Europe, et le n°2 mondial en neurologie clinique. Il a ouvert ses portes en 2011, et ce lieu accueille, sur le site de La Pitié-Salpêtrière 650 chercheurs en neurosciences, un centre d’investigation clinique, 7 000 m² de plate-forme commune, ainsi que 1 000 m² dédiés aux entreprises. Le rez-de-chaussée de cet institut est l’interface entre innovation et société, il est accessible au grand public et conçu pour favoriser les échanges intellectuels et la réflexion prospective.

L’ambition de l’ICM, de cet institut, qui réunit en un même lieu des malades, des médecins, des chercheurs, des entreprises, est de révolutionner par l’intensivité de sa recherche la façon dont de nouvelles solutions sont développées et mises à disposition des populations. La Ville de Paris soutient cet institut depuis 2006, puisqu’en 2006 et 2011 elle a déjà proposé des subventions, de 5 millions d’euros pour la construction de cet institut de 22 000 m² à la Salpêtrière, et de 1 million d’euros en 2011 pour l’aménagement d’un incubateur de 1 000 m² en son sein. L’incubateur ICM-IPEPS est le premier accélérateur scientifique européen de services des neurosciences et de l’innovation technologique médicale. Il permet, sur la base de recherches de pointe, de faire se rencontrer mathématiciens, biologistes, ingénieurs, entrepreneurs pour des projets où la science est validée par la solidité de ses applications. Depuis sa création en 2013, cet incubateur a accompagné 38 projets scientifiques et médicaux, et depuis 2017 l’IPEPS anime l’espace santé de la station F où il développe principalement les solutions digitales.

Au regard des enjeux d’avenir dans ce secteur, liés notamment au vieillissement de la population et d’un taux de remplissage de près de 100 %, l’Institut envisage de développer l’IPEPS en se portant acquéreur d’un volume au rez-de-chaussée et en R+1 de 1 500 m² au pied d’un ensemble Elogie-Siemp au 187, rue du Chevaleret, stratégiquement situé à mi-chemin entre l’ICM à la Pitié-Salpêtrière et la station F. Les locaux pourraient être réaménagés dans l’année 2019 pour devenir un espace dédié aux jeunes entreprises innovantes dans le domaine des technologies médicales. Dans ce nouvel espace d’activités, qui serait donc dédié aux nouvelles technologies médicales, les jeunes entreprises seraient accueillies, développeraient leurs prototypes et bénéficieraient d’un accompagnement scientifique, médical et réglementaire par l’ICM, sur des contrats d’une durée d’un ou deux ans leur permettant de mener conjointement avec les équipes médicales de la Pitié-Salpêtrière, des programmes de développement clinique.

Le coût de ce projet est évalué à 14 millions d’euros qui serait financé, d’une part, par un prêt de la Caisse des dépôts de 7 millions d’euros, de 4 500 000 € apportés par l’ICM (et notamment des mécénats), de 1 500 000 € attendus de la Région et de 1 million d’euros de la Ville de Paris. Afin de soutenir ce projet à fort enjeu sociétal et économique, je vous propose donc d’attribuer à l’ICM une subvention de 1 million d’euros.

M LE MAIRE : Merci Dorothée. Je voudrais rajouter juste quelques mots, parce qu’à travers cette délibération ce sont en fait deux sujets qui sont abordés. À cet endroit est actuellement accueilli

l'IMPPEC qui est une structure qui s'occupe d'enfants avec de forts problèmes psychiques, et qui se situe précisément au début de la rue Chevaleret lorsque l'on vient du boulevard Vincent Auriol. Cet institut est donc dans un lieu qui n'est pas du tout approprié, ce qui pose de gros problèmes de nuisances vis-à-vis des voisins d'Elogie-Siemp dont les fenêtres donnent juste sur la cour où, pour être très clair, des enfants hurlent régulièrement, tout simplement parce qu'ils sont en souffrance ; il y a donc de vrais problèmes de cohabitation.

Cela faisait longtemps que l'on essayait de trouver une solution, à la fois plus appropriée pour les enfants et pour les personnes qui travaillent à leur côté, et aussi pour les riverains. L'IMPPEC va donc déménager, ce qui est une bonne chose, et va être remplacé par ce nouveau lieu d'innovation pour le 13^e, très important, qui va effectivement accueillir cet incubateur dédié à toutes les maladies du cerveau et de la moelle, notamment la maladie d'Alzheimer, mais pas uniquement. Dorothee a mentionné un certain nombre des entreprises qui seront accueillies dans un premier temps.

C'est donc une très bonne nouvelle, il y en aura peut-être une autre qui doit intervenir d'ici quelques semaines, mais comme je n'ai pas le droit d'en parler pour l'instant je ne le ferai pas. Un beau lieu d'innovation devrait également s'installer dans le 13^e, on travaille sur plusieurs sujets dont celui-là, et j'espère qu'il se concrétisera, cela dépend aussi des négociations avec le propriétaire des locaux, ce n'est donc pas encore fait.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole sur le projet DAE 57 ? Oui, Marie-José.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Je veux juste me réjouir pour les enfants qui vont quitter ce lieu qui n'était vraiment pas adapté. Ils étaient en grande souffrance et je pense que ce lieu ne faisait qu'empirer leur souffrance, parce que lorsqu'ils étaient un peu agités, ils n'avaient, comme lieu d'accueil, qu'une cour encaissée. Et pour avoir visité le site, j'avais très mal vécu le fait que sur cette cour il y avait une sorte de grillage, sur lequel se trouvaient des morceaux de béton, des rétroviseurs de voitures, des couches-culottes pleines d'excréments, je vous en passe et des meilleures. Je me réjouis donc que la mutuelle La Mayotte ait trouvé une solution pour déménager ce centre, et pour trouver un lieu plus approprié à ces enfants.

M LE MAIRE : Ce filet va être remplacé par une verrière, et évidemment les locaux vont être rénovés, ce qui permettra d'achever la rénovation de tout cet îlot ; c'est une belle adresse pour le 13^e. Pas de demande d'intervention, je vais donc pouvoir le soumettre à vos voix. DAE 57 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DCPA 9 – Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) pour l'installation et l'exploitation d'installations photovoltaïques et de la convention d'objectifs (subvention) – Budget participatif
--

M LE MAIRE : Nous passons à Adrien Saumier pour la CODP pour l'exploitation d'installations photovoltaïques, de panneaux solaires.

Adrien SAUMIER : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, il s'agit d'approuver un projet de convention d'occupation du domaine public avec l'entreprise EnerCit'IF, pour installer et exploiter des panneaux photovoltaïques sur des toitures d'équipements publics, dans le cadre du projet quartier

populaire à énergie positive qui a été voté au budget participatif de 2016 et d'approuver ensuite la convention d'objectifs qui prévoit l'attribution de subventions de 685 460 € pour cette même société EnerCit'IF, afin qu'elle réalise son projet.

Plus précisément, le Plan Climat Air Energie de la Ville de Paris s'est engagé à augmenter la part d'énergies renouvelables dans la consommation du territoire, dont une partie sera produite localement. En 2030, 45 % de l'énergie consommée devra être d'origine renouvelable ou de récupération, dont 10 % produite localement. Pour 2050, les objectifs se montrent respectivement à 100 % de renouvelables et 20 % de renouvelables produits localement.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville entend mobiliser l'ensemble des ressources disponibles sur son territoire, notamment l'énergie solaire, Paris profitant d'un ensoleillement moyen non négligeable qui tend à croître du fait de l'évolution du climat. Paris encourage également l'implication citoyenne pour la production d'énergies renouvelables, et entend soutenir la création de coopératives citoyennes porteuses de projets d'installations solaires. Quant à lui, le projet quartier populaire à énergie positive trouve son origine dans le Budget Participatif de 2016, se fonde sur 14 propositions formulées pendant la consultation, et un budget de 2 millions d'euros lui a été alloué et il s'inscrit dans l'objectif du Plan Climat.

Dont cet objectif-là : mettre à disposition des toitures d'équipements publics parisiens à un tiers, pour la réalisation et l'exploitation pour son propre compte d'installations photovoltaïques et, le cas échéant, subventionner cette opération au regard de son intérêt public local. Ce projet permet donc d'autoriser un tiers, EnerCit'IF, à mettre en place et exploiter pour son propre compte des installations sur une toiture. EnerCit'IF a été retenu par la Ville de Paris et assure ainsi la gestion des panneaux dans le 13^e, il y a beaucoup d'autres collèges et établissements publics dans Paris, mais dans le 13^e il s'agit du collège Elsa Triolet, Rue Yeo Thomas. C'est une SAS qui effectuera des travaux d'implantation, au plus tôt après la notification de la convention, sous réserve de l'obtention d'autorisations administratives, etc., pour exploiter ensuite l'installation pendant une durée de 20 ans, ce qui est le délai nécessaire pour le retour sur investissement. La durée totale de la convention est fixée à 22 ans maximum. Ce montant prévisionnel rend le projet éligible à une subvention, comme je l'ai déjà dit, à hauteur de 685 000 €. Je vous remercie.

M LE MAIRE : Merci. Francis Combrouze.

Francis COMBROUZE : Merci Adrien pour ce projet. Je comprends que dans l'ensemble des directions possibles sur les énergies renouvelables, il y avait à la fois des installations solaires thermiques pour faire de l'eau chaude, qui sera l'objet de la délibération suivante, sur un immeuble de la RIVP pour chauffer des logements, et que celui-ci concerne en revanche, dans neuf établissements scolaires (dont le collège Elsa Triolet pour nous mais d'autres dans d'autres arrondissements), la subvention d'investissement.

Ce que je relève c'est qu'il y a 685 000 € de subvention pour un investissement total de 850 000 €, c'est-à-dire trois quarts de subvention à l'investissement, pour une société en actions simplifiées de trois actionnaires que je n'ai pas à connaître. Par ailleurs, nous savons que cette électricité produite par les panneaux photovoltaïques est vendue, avec une subvention très forte de prix de rachat. Ce qui, de mon point de vue, est tout de même problématique, c'est de subventionner aux trois quarts un investissement privé, puis de le faire subventionner par tous les consommateurs d'énergie pour une rentabilité que l'on ne connaît pas ; on ne connaît pas le modèle économique des profits que se distribuera cette SAS. Ce qui n'est pas du tout le cas des projets d'énergies citoyennes, dans lesquels il y a des collectifs d'habitants qui peuvent développer des projets. Et enfin, au bout de vingt ans, les panneaux sont soit démontés, mais en général au bout de vingt ans ils sont dans un mauvais état, s'il y a un accord ou s'il

n'y en a pas, on ne sait pas trop ce que deviennent ces panneaux qui, par ailleurs, ne sont pas recyclés comme tout le monde le sait. C'est donc un peu fort de café et nous nous abstiendrons.

M LE MAIRE : Je ne connais pas moi-même les modalités précises de l'appel d'offres qu'a passé la Ville de Paris, j'imagine que de toute façon toutes les règles ont été respectées. Mais on n'a surtout pas trop le choix à Paris, vu les tarifs aujourd'hui pratiqués, malheureusement les panneaux solaires ne peuvent en tous les cas pas être rentables. Je n'en ai pas vu s'installer de manière récente selon les modalités en cours de rachat d'électricité. Adrien Saumier voulait dire quelque chose.

Adrien SAUMIER : Je n'ai pas plus à dire, effectivement, mais sur l'appel d'offres ce sont les seuls à avoir finalement rempli le dossier jusqu'au bout, c'est donc normal.

M LE MAIRE : Je vais donc soumettre cette délibération à vos suffrages, j'ai bien compris que le groupe de Francis Combrouze allait s'abstenir. DCPA 9 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Il n'y en a pas. Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 23 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 10 (2 ÉLUS DU GROUPE LR (MM. OLIVIER ET SHOUKRY), 3 ÉLUS DU GROUPE LES PROGRESSISTES-MAJORITE PRESIDENTIELLE (MMES LANG ET EQUIEU ET M. NGO), 3 ÉLUS DU GROUPE FG/PC (MME CARDAN ET MM. COMBROUZE ET BOULET), ET MME RAYMOND-ROSSI ET M. MIERMONT)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

2019 DLH 40 – Subvention accordée à la RIVP dans le cadre du Budget participatif pour l'installation de panneaux solaires thermiques sur la toiture du 77, Rue du Château des rentiers (13^e)

M LE MAIRE : Nous passons à la délibération suivante qui posera moins de problèmes, je pense, parce que comme l'indiquait Francis tout à l'heure, ce vote au Budget Participatif concernait également l'installation de panneaux solaires thermiques, pour participer à la fourniture d'eau chaude d'un certain nombre d'immeubles. Adrien Saumier toujours.

Adrien SAUMIER : Merci. Là, effectivement, on est dans le même cadre, je ne vais pas vous résumer à nouveau le Plan Climat Air Energie, ni le plan quartier populaire énergie positive. Il s'agit d'une autre enveloppe pour un projet consistant à subventionner des installations solaires thermiques, mises en œuvre par des bailleurs sociaux sur les toitures de logements sociaux. En l'occurrence, il s'agira du 77 rue du Château des Rentiers, identifié pour son potentiel solaire, son accessibilité et sa localisation en abord quartier Politique de la Ville.

Le projet en question concerne 721 m² de surface habitable, R+7, il sera certifié NF Habitat HQE Paris et labélisé F Energie +, avec une consommation maximale après travaux de 50 kWh par an, par mètre carré équivalent pétrole. Il s'agit là d'une installation solaire thermique qui ne produira pas d'électricité mais uniquement l'eau chaude sanitaire pour les locataires, pour diminuer ensuite la facture d'eau chaude sanitaire. L'installation de ces panneaux a fait l'objet d'une étude de faisabilité détaillée, qui indique un coût total de 15 496 € TTC. Je vous propose en conséquence d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du projet, à hauteur de 65 %, et d'accorder à la RIVP une subvention d'un montant de 10 072 € pour la mise en œuvre opérationnelle du projet quartier populaire énergie positive qui a été voté au Budget Participatif. Je vous remercie.

M LE MAIRE : Là, c'est donc la RIVP et ça ne va pas tomber dans les poches d'une entreprise privée. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DLH 40 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DEVE 36 – Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens
--

M LE MAIRE : Nous allons passer à Danièle Seignot, concernant un dispositif pour distribuer des larves de coccinelles et de chrysopes, et Danièle va nous expliquer immédiatement ce que sont, pour les ignares que nous sommes, les chrysopes. Parce que les coccinelles on voit bien, mais les chrysopes on maîtrise moins bien.

Danièle SEIGNOT : Monsieur le Maire, chers collègues, la Ville de Paris, dans le cadre de la deuxième édition du « Faites le Paris de la biodiversité », qui va se dérouler du 24 mars au 25 juin, se propose de renouveler la distribution des larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiens et Parisiennes. La coccinelle *Adalia bipunctata*, pour les béotiens, et la chrysope *Chrysopa carnea*, « demoiselle aux yeux d'or », dont les larves sont les plus résistantes et les plus efficaces contre les pucerons, ont été retenues pour cette distribution dans des sachets de 20 larves de coccinelles ou de 200 larves de coccinelles pour les jardins partagés.

A travers cette distribution, la Ville se propose de resensibiliser les Parisiens et les Parisiennes à une gestion beaucoup plus écologique de leurs espaces verts, que ce soit au sein des jardins partagés puisqu'ils auront des sachets de 200 larves de coccinelles, ou dans les jardinières de leurs balcons, ou au pied des arbres, et là ce seront des sachets de 20 larves de coccinelles.

En même temps, la Ville de Paris organisera des animations et une sensibilisation sur le thème du jardinage zéro phyto, et sensibilisera les Parisiens à la protection biologique des plantes. Cette dépense est estimée à 8 400 €, et je vous demande de bien vouloir approuver cette nouvelle opération.

M LE MAIRE : Mon ami Wikipedia me dit que la chrysope est en fait ce que l'on appelle la demoiselle aux yeux d'or. Edith Gallois.

Edith GALLOIS : Juste un petit rajout. Bien sûr, je suis à fond pour, j'ai déjà essayé, mais il faut préciser qu'il faut les mettre lorsqu'il n'y a pas de vent et pas de pluie, sinon c'est perdu.

Danièle SEIGNOT : Il y aura une initiation à l'utilisation des coccinelles et des chrysopes.

M LE MAIRE : Forcément, si les coccinelles s'envolent tout de suite, c'est moins bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, on va donc pouvoir subventionner les chrysopes et les coccinelles. DEVE 36 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde adore les coccinelles, unanimité, je vous remercie.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DFA 18 – Contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité

M LE MAIRE : Nous passons à Etienne Traisnel (et après ses délibérations je passerai la parole à Johanne qui nous a rejoints), concernant la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information, c'est-à-dire de publicité pour que les choses soient claires. La première des délibérations qui concernent ce sujet est la DFA 18.

Etienne TRAISNEL : Merci Monsieur le Maire. Les mobiliers urbains d'information sont des panneaux d'affichage extérieurs destinés à recevoir des informations à caractère général ou local, ainsi que des œuvres artistiques et qui peuvent supporter à titre accessoire de la publicité. Jusqu'au 31 décembre 2017, l'exploitation des mobiliers urbains était directement liée au service Vélib', elle fait désormais l'objet d'un marché autonome de cinq ans qui concerne la conception, la fabrication, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de 1 630 mobiliers. Conformément au règlement local de publicité, la surface totale d'affichage de chaque mobilier ne pourra pas dépasser 2 m², le format de 8 m² carrés qui concerne les 350 mobiliers du précédent contrat n'étant plus autorisé.

Le mécanisme de redevance est constitué d'une redevance variable, assis sur la totalité des produits d'exploitation, assorti d'une redevance minimale garantie annuelle. Il a été exigé que les modèles du mobilier présentés par les candidats soient nouveaux, c'est-à-dire qu'ils n'aient jamais été vus à Paris, ni ailleurs. De plus, afin de permettre l'adaptation du parc aux technologies innovantes, les candidats doivent prévoir une réserve technique destinée à accueillir des dispositifs de télécommunication. À l'issue du contrat, et ce sera une nouveauté, la Ville deviendra propriétaire des mobiliers, ce qui facilitera la transition lors du renouvellement du contrat d'exploitation dans cinq ans. La future concession ne portera ainsi que sur la seule exploitation du service.

Trois sociétés ont répondu à l'appel d'offres : Clear Channel France, Exterion Media, et SOMUPI qui est une filiale de JC Decaux. L'appréciation des offres a été réalisée selon les critères suivants : montant de la redevance, robustesse économique de l'offre, qualité du service d'affichage et de gestion du parc, qualités techniques et esthétiques des mobiliers proposés.

À l'issue de l'examen des trois propositions, il est proposé d'attribuer la concession à Clear Channel France qui propose une redevance annuelle minimale de 34 millions d'euros, et un taux de redevance appliqué aux produits d'exploitation de 70 %. Le design du mobilier proposé par Clear Channel est présenté en annexe de cette délibération, le déploiement des nouveaux mobiliers devrait se dérouler avant la fin de l'année 2019.

M LE MAIRE : Ils sont plus petits que les précédents, c'est bien ça ?

Etienne TRAISNEL : En fait, il n'y a plus que des 2 m² et il n'y a plus de 8 m², les très grands ont donc disparu.

M LE MAIRE : On va commencer par Edith Gallois.

Edith GALLOIS : On nous demande donc de voter ce nouveau contrat de concession de mobilier urbain publicitaire, alors que la Ville de Paris est restée deux ans dans des péripéties juridiques et politiques (puisque l'on sait bien qu'il y a eu un désaccord au sein de la majorité municipale entre les Verts et l'exécutif sur cette question de la publicité). Là, d'un seul coup on se précipite un peu pour nous faire voter cette nouvelle concession. Je regrette déjà que ce soit un étranger, j'aurais tout de même préféré que ce

soit une équipe française qui puisse renouveler ce contrat, mais visiblement c'était le mieux offrant qui a été retenu. Et surtout, je regrette que l'on renouvelle cette concession alors que la révision du règlement local de publicité qui nous avait été promise, qui devait avoir lieu en octobre de cette année, n'est toujours pas faite.

Cela veut dire qu'en fait on renouvelle un contrat d'importance qui, certes, est effectivement important pour la Ville de Paris (on est tous d'accord sur le fait que ce sont des recettes dont la Ville de Paris a besoin et c'est bien de ne pas s'en priver), mais il est tout de même dommage qu'il y ait cette confiscation d'un débat extrêmement important sur la place de la publicité dans la ville. Parce qu'elle peut être invasive, numérique, lumineuse, elle est plus ou moins grande, or, ce débat est confisqué. Mais on comprend pourquoi puisqu'effectivement il y a une polémique au sein de votre majorité sur la publicité et sa place dans Paris, on sait que vous n'êtes pas d'accord entre vous.

On comprend également qu'il y a un intérêt financier à ce que cette situation sans recette cesse, ce que l'on peut tout à fait comprendre et je ne le critique pas. Il y a aussi autre chose dont je voudrais tout de même parler, c'est qu'en fait la Ville de Paris est l'institution qui communique le plus en France. Or, dans le budget imparti à la publicité à Paris, la place réservée à la communication de la Ville de Paris va augmenter, et elle va monter à 61 %. C'est-à-dire que 61 % de l'affichage total municipal sera dédié à la communication de la Ville de Paris, si le chiffre accroît, il y aura 11 440 faces exactement, au lieu de 7 000, si mes chiffres sont bons, mais ils le sont. À un an des élections municipales, on peut tout de même s'interroger sur le fait que la part de communication pour la Ville de Paris augmente à ce point-là.

Il n'empêche que nous voterons cette délibération, mais en émettant toutes ces réserves et en faisant part de toutes ces remarques.

M LE MAIRE : Jean-Baptiste Olivier, dont j'ai bien noté les demandes de prise de parole.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci. Je serai moins long, parce qu'effectivement je voulais à la fois me réjouir du fait que l'on mette un terme à ces années de cafouillage, et que la ville puisse récupérer des recettes auxquelles elle a droit. En même temps, si j'ose dire, je voulais m'interroger sur le fait que l'on prenne cette délibération (cela fait redite puisque Edith vient de le dire) avant la révision du RLP. Je voulais donc m'interroger sur cette délibération qui nous engage dans le temps, alors même qu'elle peut paraître un peu réductrice.

M LE MAIRE : J'avais noté Vincent Boulet, ensuite Adrien Saumier, ensuite Anne-Christine Lang.

Vincent BOULET : Merci Monsieur le Maire. On se félicite, pour notre part, de la réduction de la taille de la publicité, vu que les 8 m² disparaissent de la ville, effectivement, on peut avoir le débat sur la place de la publicité dans la ville. Nous avons deux interrogations sur ce projet, relatives à un manque d'information je pense : d'une part, on ne sait pas d'où vient le matériel urbain d'information dont il est question, quelle est son origine, où est-il fabriqué, et, d'autre part, on n'a pas vraiment d'information sur l'entretien lourd et les grosses réparations. On sait que ce ne sera sans doute pas en interne mais par des sous-traitants : qui sont-ils ? D'où viennent-ils ? On ne le sait pas. Ce sont donc tout de même deux grosses interrogations que nous avons pour le moment, nous nous abstenons donc sur cette délibération.

M LE MAIRE : Merci. C'est au tour d'Adrien Saumier.

Adrien SAUMIER : Merci. Cela ne vous surprendra pas mais nous allons voter contre, désolé, j'enlève le suspense. Mais nous sommes effectivement ravis de la disparition des panneaux de 4 x 3, dont ceux de 8 m² dans la ville, de l'espace ainsi libéré et du repos que cela procure aux yeux, sans revenir sur les péripéties très bien évoquées par Edith Gallois. Toutefois, dans la continuité de nos engagements précédents contre la privatisation de l'espace public au profit de la publicité, souvent pour des SUV

polluants et dévoreurs d'espace que l'on essaie justement d'interdire en ville, nous préférons nous opposer à cette nouvelle concession. De plus, nous préférons également éviter toute prévision de mobilier dit technologique, que ce soit l'affichage numérique énergivore, un écran numérique type métro, bus que l'on peut voir dans le métro et le RER ; c'est l'équivalent en consommation annuelle d'au moins deux foyers. On voit aussi apparaître des petits et grands écrans dans les vitrines de certains commerçants qui commencent à les envahir de manière plus ou moins légale, cela ne concerne pas ce marché mais c'était une parenthèse. Nous préférons également éviter toute intrusion dans le domaine du dispositif dit de tracking, à l'heure de toutes les polémiques sur le respect à la vie privée et aussi du RGPD, le Règlement Général de Protection des Données. C'est donc pour toutes ces raisons que nous préférons voter contre cette nouvelle concession. Merci.

M LE MAIRE : Merci. Anne-Christine Lang.

Anne-Christine LANG : Je vais être assez brève parce que je suis d'accord avec un certain nombre des arguments qui ont été avancés, notamment sur les questions de calendrier par rapport au RLP. Même si l'on n'est pas tout à fait dans la même position que celle des Verts, on se félicite tout de même de la suppression des 4 x 3, mais sur l'attribution on trouve cela un peu rapide. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération en attendant le débat au Conseil de Paris.

M LE MAIRE : Merci. Etienne veut dire quelques mots, je vais conclure ensuite.

Etienne TRAISNEL : Je n'ai pas la réponse aux questions sur la provenance du matériel et l'entretien, il faut que je pose la question, je ne peux pas répondre toute de suite. Concernant le calendrier, bien sûr on aurait préféré que ce soit dans l'ordre inverse, mais il y avait un manque à gagner : 34 millions d'euros par an c'est tout de même beaucoup pour les finances de la ville. Et plus d'informations non plus parce que c'est un support, comme vous l'avez dit Madame Gallois, de communication institutionnelle de la Ville de Paris dont on était privé actuellement. Effectivement, il y avait nécessité à aller vite, et je pense que de toute façon ce débat sur la place de la publicité dans la ville aura lieu quoi qu'il arrive. Le contrat est d'une durée relativement courte de cinq ans, avec du mobilier évolutif puisque vous avez vu qu'il y a des réserves qui permettent des évolutions, ou pas, cela dépendra de ce que l'on souhaite faire. Je pense donc que c'est l'explication que l'on peut donner pour ce calendrier.

M LE MAIRE : Merci. Je vais rajouter juste un mot mais il n'est pas question de convaincre ; entre nous il y a évidemment des positionnements qui sont différents, même s'il faut toujours peser les recettes et l'impact sur notre environnement. J'ai le souvenir du dernier établissement du règlement local de la publicité, parce que j'y avais participé à l'époque ; j'avais fait partie de la commission, et évidemment on n'a pas arrêté toute la publicité sur Paris au moment de toute la réflexion sur le RLP. Le RLP est un processus au long cours, il prend pas mal de temps, je n'imagine d'ailleurs pas que le nouveau règlement sera adopté dans cette mandature, puisqu'il y a toute une série d'étapes à respecter. C'est donc normal qu'ensuite les marchés se perpétuent. Il y a eu l'annulation de celui-là, que vous avez tous suivie dans la presse, mais il est normal qu'il soit relancé. En tout cas c'est dans la logique du bon fonctionnement de la Ville, même s'il y a eu cet écueil juridique.

Simplement, ce que je voudrais remarquer c'est d'abord qu'au fil des ans, il y a une réduction importante de la publicité en nombre de panneaux. Le dernier règlement local de la publicité avait beaucoup restreint les zones possibles d'installations publicitaires, nous étions très affectés parce que nous faisons partie des arrondissements limitrophes, on l'on pouvait quasiment faire tout et n'importe quoi, mettre des 4 x 3 partout alors qu'il y avait évidemment des restrictions dans les quartiers parisiens plus historiques. Il y a donc eu un rétablissement des choses, avec à la clé la disparition de beaucoup de publicité. Je me

souviens, avant la construction du Grand Ecran, que c'était une forêt de panneaux publicitaires 4 x 3, dans un environnement d'ailleurs extrêmement détérioré ; les choses ont donc changé.

Je constate également que malgré la restriction du nombre de mètres carrés, on obtient à chaque fois des résultats financièrement plus favorables au fil des renouvellements. Ensuite, chacun en tirera les conclusions qu'il souhaite, mais je me souviens qu'au début de la mandature de 2001 il y a eu une augmentation extrêmement importante des recettes pour la Ville de Paris, avec pourtant en parallèle une restriction très importante du nombre de dispositifs. C'est donc effectivement une recette importante lorsque l'on parle de la disparition de la publicité, ce qui peut évidemment se défendre. Très logiquement, il faut également dire où l'on trouve les recettes que l'on perd dans le cadre de ce type de dispositif.

Je vais donc soumettre ce projet de délibération à vos voix. Il s'agit du DFA 18 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Cinq. Qui s'abstient ? Six. Je vous remercie, il est donc adopté.

POUR : 22 VOIX

CONTRE : 5 (4 ÉLUS DU GROUPE EELV (MM. BENHAIM ET SAUMIER ET MMES LAVILLE ET ATALLAH) ET MME LAMBERBOURG.

ABSTENTIONS : 6 (3 ELUS DU GROUPE LES PROGRESSISTES-MAJORITE PRESIDENTIELLE (MMES LANG ET EQUIEU ET M. NGO), 2 ELUS DU GROUPE FG/PC (MM. COMBROUZE ET BOULET) ET 1 ELUE DU GROUPE EELV (MME ROUMET)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

2019 DFA 17 – Avenant n°3 à la CODP pour l'installation et l'exploitation des colonnes et de mâts porte-affiches du 27 octobre 2005
--

M LE MAIRE : Nous passons au dispositif suivant qui fera peut-être un peu moins débat, puisqu'il s'agit des colonnes et mâts porte-affiches, qui porte cette fois-ci sur la publicité mais la publicité à vocation culturelle.

Etienne TRAISNEL : Oui, et d'ailleurs il s'agit d'un avenant, puisque l'on a voté, lors du Conseil d'arrondissement de janvier 2019, pour l'attribution du marché des colonnes Morris et des mâts porte-affiches à la société JC Decaux. Toutefois, compte tenu des délais nécessaires à la fabrication des nouveaux mobiliers, les premiers travaux n'interviendront pas avant le mois de juillet 2019, pour un déploiement complet du parc s'étalant ensuite jusqu'à la fin de l'année.

L'avenant proposé a pour objet l'organisation de la transition, en prévoyant une prolongation de six mois de la convention précédente d'occupation du domaine public.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention sur ce projet qui est évidemment moins important ? DFA 17 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Quatre abstentions, je vous remercie.

POUR : 29 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4 ELUS DU GROUPE EELV (MMES LAVILLE ET ATALLAH ET MM. SAUMIER ET BENHAIM)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

2019 DU 98 – Classification des nouvelles voies du 13^e arrondissement au titre des droits de voirie

M LE MAIRE : Nous allons passer cette fois-ci à la classification des voies au titre des droits de voirie. La parole est toujours à Étienne Traisnel.

Etienne TRAISNEL : Merci. Les montants des droits de voirie perçus pour les étalages, terrasses, palissades et marquises, varient selon le niveau de classement attribué en fonction des valeurs commerciales de chaque rue. Les rues de Paris sont ainsi réparties en cinq catégories, allant de la catégorie 4 pour les rues les moins commerçantes à la classification hors catégorie pour les voies les plus commerçantes. Naturellement, il est nécessaire d'adopter une classification pour les voies nouvellement ouvertes dans le 13^e arrondissement. Ainsi, il est proposé que la place Hrant Dink soit classée en catégorie 4, c'est l'ancienne place au bout de la rue Sainte-Hélène, à la Poterne des Peupliers. La rue Germaine Richier, classée en catégorie 3, et les places Grace Murray Hopper, Robert Antelme, le parvis Alan Turing ainsi que les rue Ada Lovelace et Eugène Freyssinet soient classés en catégorie 2. La liste des tarifs applicables au droit de voirie est consultable sur le bulletin municipal officiel de la Ville de Paris.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DU 98 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DFPE 105 – Subventions (2 113 155 €), prorogations et avenants avec l'association ENFANT PRESENT (20^e) pour ses cinq établissements d'accueil de la Petite enfance

M LE MAIRE : J'avais dit que je reviendrais vers Johanne Kouassi pour deux délibérations concernant deux subventions classiques. DFPE 105, on va commencer avec l'association Enfant Présent.

Johanne KOUASSI : Merci Monsieur le Maire, et je vous prie de m'excuser de cette arrivée tardive. La DFPE 105, il s'agit d'une subvention pour l'association Enfant Présent, qui gère la crèche familiale préventive située rue Pierre Gourdault, qui a une capacité d'accueil de 60 places. Il s'agit d'une subvention d'un montant de 526 996 € pour le fonctionnement de cet équipement, avec les taux d'occupation et de fréquentation tels que précisés dans l'avenant initial.

M LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention sur cette subvention ? Je n'en vois pas. DFPE 105 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DFPE 107 – Subvention (176 097 €), prorogation et avenant n°3 avec l'association La Passerelle (13^e) pour la structure multi-accueil Outremer (13^e)

M LE MAIRE : DFPE 107, et cette fois-ci c'est La Passerelle.

Johanne KOUASSI : Il s'agit en effet de l'association La Passerelle qui gère le multi-accueil Outremer qui est situé rue de la Colonie. Il est proposé de voter une subvention d'un montant de 176 097 €, c'est un multi-accueil qui accueille 24 enfants.

M LE MAIRE : Merci Johanne. Des demandes d'intervention ? Anne-Christine Lang.

Anne-Christine LANG : Je profite des délibérations sur les crèches de Madame Kouassi pour me réjouir du retrait de la DFPE qui avait trait à la construction d'une crèche rue du Moulinet, à l'angle dans l'ensemble OPAC ??Tolbiac – Moulin des Prés, et de l'annulation de cette opération suite au vœu que nous avons déposé au Conseil de Paris, avec un avis favorable de Jean-Louis Missika. Un vœu voté à l'unanimité qui a prévu la remise à plat de l'ensemble de l'opération d'urbanisme prévue sur les deux parcelles, de part et d'autre de la rue du Moulin des Prés. Avec, à la fois la reconsidération sur la densité, qui me semble être un sujet majeur, à Paris et dans notre arrondissement, la surdensification notamment dans cet arrondissement. Je me réjouis donc que cette question de la densité du 13^e, après ce que l'on a connu à un certain nombre d'adresses bien connues ici, soit enfin à l'ordre du jour. Et que, dans le même élan la crèche du 158 Tolbiac qui, comme je l'ai fait remarquer dans ce vœu, était un patrimoine remarquable, l'adjoint Jean-Louis Missika s'est, à de nombreuses reprises, engagé pour des raisons à la fois patrimoniales et écologiques, à ne pas en détruire les éléments patrimoniaux. Je me réjouis donc que cette crèche soit maintenue, quitte éventuellement à ce qu'elle soit évidemment restructurée parce qu'elle est assez vétuste, voire élargie pour gagner les 10 berceaux qui manquent entre la crèche d'origine et le projet. Mais je me réjouis sincèrement que toute cette opération soit remise à plat. Et j'en profite, Monsieur le Maire, ou j'en profiterai pour vous interroger sur les axes, les pistes que vous retiendrez sur le nouvel aménagement de ces deux parcelles. Je vous remercie.

M LE MAIRE : Je vais en profiter pour rappeler que tu avais voté les deux premières délibérations concernant ce projet ; chacun a le droit de changer d'avis, mais mon problème central est le réaménagement de la parcelle pour permettre aux gens d'être mieux logés. Désolé de m'intéresser à la vie des habitants du 13^e, mais il se trouve que je suis allé visiter les logements, et l'on avait d'ailleurs engagé une grande concertation sur le sujet. Les logements de cette barre Tolbiac, que chacun connaît, ne sont vraiment pas adaptés à une vie décente pour ses locataires, on ne peut pas les améliorer décemment puisqu'il y a des emmarchements à l'entrée de l'immeuble. Certes, il y a des ascenseurs à cet endroit-là, mais ils sont demi étages ; il est donc impossible de résoudre les problèmes d'accessibilité. Les logements ne sont vraiment pas commodes, et il y a des problèmes de chauffage majeurs : il y a des gens qui ont extrêmement froid et d'autres qui ont extrêmement chaud. Par voie de conséquence, nous nous étions lancés dans une proposition aux locataires de destruction et de reconstruction de cette barre. Mais il faut bien reloger les locataires, et c'est pour cela qu'avait été envisagée (et cela l'est toujours à ce stade) la reconstruction d'un immeuble pour accueillir une partie des locataires, pour pouvoir détruire la moitié de la barre, et ensuite poursuivre la construction par dominos successifs, comme on le fait à la Porte d'Italie.

Je tiens à ce projet pour les locataires, c'est une demande très forte de leur part. Il est d'ailleurs assez étonnant de constater que lors de l'une des réunions publiques, parce qu'il y en a eu plusieurs, ce sont les gens de la petite tour qui nous demandaient « Pourquoi pas nous ? Pourquoi ne détruisez-vous pas notre immeuble et ne le reconstruisez-vous pas ? » Nous avons expliqué que comme il est situé sur un parking privé il était impossible, sauf à attendre des années, de pouvoir racheter toutes les places de parking et de

pouvoir engager cette opération. Les gens souhaitent donc très majoritairement que l'on puisse mener à bien cette opération.

Encore une fois, Anne-Christine, j'entends bien les grands propos sur la densification, mais lorsque l'on vote les deux premières délibérations qui prévoyaient exactement ce projet, et qu'ensuite on fait des grands discours (grâce à notre ami qui a pu filmer ton intervention qui va être mise sur les réseaux sociaux), je trouve tout cela assez limite.

Effectivement, on a décidé de remettre tranquillement à plat cette opération pour voir s'il y a d'autres solutions, cela ne me semble pas du tout évident et l'on verra au final quelle décision nous prendrons. Cela vaut le coup, pour des opérations aussi impactantes, de prendre le temps tranquillement de regarder les choses. Je rappelle que le vœu qui a été voté au Conseil de Paris prévoyait simplement une information de la commission qui s'occupe de la petite enfance de l'Hôtel de Ville, sur le sort de cette crèche, en tout cas la phrase du vœu portait très exactement là-dessus. Et il est normal qu'à l'unanimité on accepte de voter le vœu que tu avais présenté prévoyant cette information qui est, évidemment, bien légitime.

Je n'en dirai pas davantage, et on verra ensuite comment nous pouvons atterrir sur cette opération. Francis Combrouze.

Francis COMBROUZE : Merci. Deux mots très simplement. J'ai entendu deux choses d'Anne-Christine Lang que la vérité n'effraie pas : surdensification mais surtout annulation ; personne ne parle d'annulation, elle ne l'a jamais demandée. Les locataires et les riverains se sont réunis, il y a eu une longue concertation et c'est normal que les élus, y compris du 13^e, s'intéressent à leur quartier, c'est bienvenu. Il y aura donc une discussion en commission d'urbanisme du Conseil de Paris pour présenter cette opération. Mais que l'on ne parle pas d'annulation parce que si on n'annule pas il faudra à nouveau voter pour, Anne-Christine, comme tu l'as déjà fait deux fois.

M LE MAIRE : Anne-Christine Lang. Et je vous rappelle que cette délibération a été retirée, donc faire un grand débat sur une délibération retirée est un peu lunaire.

Anne-Christine LANG : Je vous remercie de bien vouloir me redonner la parole. Je vous confirme, parce que j'aurai l'occasion sur d'autres délibérations de le redire, qu'il m'est arrivé dans ma vie, et je suis élue ici depuis un certain temps, de voter de la création de logement social, cela a pu m'arriver. Mais au bout d'un moment on peut aussi considérer que l'on a atteint une limite, mais on aura à nouveau ce débat. Il a pu m'arriver de voter des opérations de densification, et à un moment on peut considérer que c'est de la surdensification. On peut également voter cette délibération qui prévoyait la réhabilitation de l'ensemble de la cité en question, et effectivement je revoterai bien sûr pour la réhabilitation des logements qui datent de 1960 et, comme l'a rappelé Monsieur le Maire, qui sont effectivement extrêmement vétustes et qu'il faut entièrement renouveler. Il se trouve, et là vous avez raison, que j'ai eu récemment l'information que la crèche faisait effectivement partie d'un patrimoine remarquable ; que récemment l'adjoint Jean-Louis Missika a fait des déclarations disant qu'il n'était pas question de détruire ce type de patrimoine pour des raisons notamment écologiques ; et qu'effectivement j'ai pu prendre en compte les nouvelles déclarations de l'adjoint d'Anne Hidalgo et, je vous le confirme, reconsidérer ma position.

Maintenant, Monsieur le Maire, je me permets tout de même de vous donner lecture du vœu qui a été voté en Conseil de Paris à notre initiative, qui dit, sur proposition d'Anne-Christine Lang et de mon groupe, que : « *La Ville de Paris et la mairie du 13^e arrondissement indiquent aux élus les axes retenus pour l'élaboration d'un nouveau cahier des charges prévoyant la réhabilitation des immeubles existants et de la crèche, ainsi qu'une baisse significative de la densité prévue initialement* », avec un avis favorable de Jean-Louis Missika, et on parle donc d'un nouveau cahier des charges sur cette opération. Je vous remercie.

M LE MAIRE : Bien, on ne va pas y passer la soirée mais « patrimoine remarquable », je ne peux pas laisser passer ça, ou alors tout devient un patrimoine remarquable. Personne ne connaît le nom de l'architecte de cette crèche qui d'ailleurs, tu es la première à le savoir, est extrêmement mal conçue. Enfin bref, passons, après, tout est bon dans le jambon comme on dit.

Je reviens à la délibération de départ qui n'a rien à voir avec celle-là qui a été retirée, je le rappelle. DFPE 107 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DAE 67 – Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (43 260 €) et conventions avec les kiosquiers de presse parisiens dont les édicules ont été renouvelés

M LE MAIRE : Nous revenons vers Nathalie Laville concernant une indemnité exceptionnelle aux kiosquiers de presse parisiens. Je dirais que cette indemnité exceptionnelle va être complétée prochainement vu ce qui s'est passé ce samedi.

Nathalie LAVILLE : Effectivement, pour l'instant, on est dans le vote d'une indemnité exceptionnelle pour trente kiosquiers sur Paris. Comme vous le savez, la Ville avait choisi de transformer son réseau des kiosques de presse, ce qui entraîne des travaux, des fermetures de kiosques durant au moins deux semaines. Afin de compenser les pertes qui seront liées à ces travaux, et à l'impossibilité pour les kiosquiers d'exercer leurs ventes, il vous est demandé d'approuver le principe du versement d'indemnités exceptionnelles calculées proportionnellement à leurs chiffres d'affaires. Comme je vous l'ai dit, ce sont trente kiosquiers qui sont concernés, dont un dans le 13^e implanté au 82, avenue d'Italie, et ce pour un montant de 1 581 €.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Edith Gallois.

Edith GALLOIS : Je vais presque en plaisanter mais bien sûr on soutient les kiosquiers, il est très important qu'il y ait des kiosquiers à Paris, mais quel dommage qu'ils soient dans des kiosques si moches qui ont été renouvelés. Franchement, ils ont le charisme d'imprimantes, c'est horrible.

M LE MAIRE : Bon, avis partagé dans les rangs du Conseil visiblement. Je vais faire voter cette délibération : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Personne, unanimité je vous en remercie.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASCO 19 – Lycées municipaux – Dotations complémentaires de fonctionnement (5 054 €), subventions d'équipement (260 660 €) et subventions pour travaux d'entretien (27 429 €)

M LE MAIRE : Je vais passer la parole à Annick Olivier, concernant les dotations complémentaires de fonctionnement et d'équipement pour les lycées parisiens qui, je vous le rappelle, sont maintenant inscrites à notre Conseil ; il s'agissait précédemment de délibérations départementales.

Annick OLIVIER : La DASCO 19 est une délibération classique pour une dotation complémentaire de fonctionnement. Nous sommes concernés pour Bachelard pour 14 950 € pour une auto laveuse et du matériel de technologie.

M LE MAIRE : Merci. Pas de remarque particulière ? DASCO 19 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASCO 21 – Divers collèges publics – Dotations 2018 (146 673 €) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement

M LE MAIRE : DASCO 21.

Annick OLIVIER : C'est une autre délibération classique concernant le Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement, qui concerne 40 collèges parisiens disposant de services autonomes de restauration. Ce fonds fonctionne par un versement de cotisations annuelles correspondant à 2 % des recettes des usagers de la demi-pension. En contrepartie, les établissements bénéficient de financements destinés à couvrir un déficit accidentel du service d'hébergement, ainsi que des dépenses nécessaires à la continuité de ce service, auxquels les établissements ne pourraient pas faire face. Nous sommes donc concernés dans un certain nombre de nos collèges, pour des montants aussi différents qu'un remplacement de vitrine réfrigérée de 20 000 € à Camille Claudel, qu'une réparation de machine à laver à 635 € pour Georges Braque. Vous avez le descriptif des montants attribués aux collèges du 13^e arrondissement sur ce fonds.

M LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DASCO 21 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASCO 24 – Collèges publics parisiens – Dotations de fonctionnement (20 663 €), subvention d'équipement (2 239 120 €), subventions pour travaux (155 414 €)

M LE MAIRE : On continue sur cette même lancée, le 24 cette fois-ci.

Annick OLIVIER : Il s'agit de la dotation complémentaire de fonctionnement. C'est une dotation à hauteur de 155 414 € au niveau du Conseil de Paris. Cela a été évalué à partir du recensement des besoins des établissements : 46 % de la dotation sont consacrés au numérique et aux équipements informatiques ; 40 % au mobilier, photocopieurs et aux nouveaux équipements lorsqu'il y a restructuration. Nous sommes concernés par 117 565 € pour l'opération « Tous mobilisés » pour le collège Triolet. La dotation servira à Germaine Tillion, Triolet et Giacometti.

M LE MAIRE : Merci. Pas de demande d'intervention ? DASCO 24 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASCO 31 – Collèges publics parisiens – Subvention (1 323 065 €) au titre du Budget participatif des collèges et du Budget participatif parisien

M LE MAIRE : On passe à la 31.

Annick OLIVIER : La 31 concerne une sorte de récapitulatif des sommes que vont percevoir les collèges sur les Budgets Participatifs des collèges, et sur le Budget Participatif parisien. Suivant les années, nous avons des collèges qui ont participé : en 2018 c'est George Sand qui s'était inscrit sur le projet « Un collège agréable » et qui a opté pour le projet mobilier extérieur ; Thomas Mann, pour le 13^e arrondissement, également pour le mobilier design et innovant. En 2019 : Thomas Mann a choisi, dans le thème « Un collège agréable », un projet de jardins partagés. Il y a huit collèges du 13^e arrondissement qui ont été concernés par le Budget Participatif parisien 2016, pour un certain nombre de projets visant à favoriser des lieux de repos et de convivialité. Vous avez le descriptif : pour Thomas Mann c'est un casier d'élèves, pour d'autres ce sont des mobiliers dans la cour, des aménagements de cours de récréation ou des mobiliers d'accueil pour la vie scolaire.

M LE MAIRE : Anne-Christine Lang voulait la parole.

Anne-Christine LANG : Juste une petite demande de précision : sur ce Budget Participatif ce ne sont donc que les collégiens de chaque collège qui votent ? Comment cela est-il organisé ?

Annick OLIVIER : Sur les budgets collèges, ce sont en effet les collégiens qui font le choix dans un ensemble de projets ; il y a des projets chapeaux et dans chacun d'entre eux on peut faire un choix. Par exemple, dans « Un collège agréable » il y avait, soit le choix mobilier extérieur, mobilier design, etc. Ce sont donc bien les collégiens qui votent et c'est ensuite réalisé.

Anne-Christine LANG : Par qui leur sont soumises les propositions ?

Annick OLIVIER : Par la DASCO, comme dans les écoles, il y a un catalogue de projets possibles.

Anne-Christine LANG : Merci. Je voudrais simplement m'interroger sur le Budget Participatif en général, mais j'aurais peut-être l'occasion de revenir à un autre moment sur ce Budget Participatif, qui sert à se doter de casiers pour les élèves, de mobilier, d'aménagement de cours de récréation, de mobilier d'accueil pour les élèves à la vie scolaire, de mobilier pour les salles de permanence, de la création d'un coin de lecture au CDI, à nouveau de mobilier pour une salle de permanence. Je dois dire que je suis tout de même un peu étonnée et l'on pourrait, de prime abord, considérer que ces frais d'équipement devraient bien naturellement faire partie du budget traditionnel de la DASCO, et que c'est une obligation de la Direction des Affaires Scolaires de fournir les collèges en mobilier, en casiers pour élèves, en mobilier de cours, équiper les salles de permanence, etc. Renvoyer au Budget Participatif ces équipements qui sont de la responsabilité de la Ville, et j'allais dire du devoir de la Ville, en prétendant faire de la démocratie participative pour les jeunes, en leur laissant le choix d'équiper leurs salles de permanence, je le dis comme je le pense cela me semble être un dévoiement total de l'idée du Budget Participatif.

Annick OLIVIER : Dans ce cadre-là tu parles du Budget Participatif parisien et non collégien de 2016, sur lequel un certain nombre de projets avaient été proposés pour favoriser des lieux de repos, de convivialité,

d'échanges. Cela a donc permis d'améliorer, avec un choix qui se faisait, qui priorisait le choix des collégiens (souvent avec les parents d'élèves) qui le portaient dans leur établissement.

M LE MAIRE : On vote le DASSCO 31 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est adopté.

POUR : 31 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 ELUS DU GROUPE LES PROGRESSISTES-MAJORITE PRESIDENTIELLE (MME LANG ET M. NGO)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

2019 DDCT 34 – Subvention (2 500 €) au titre de la participation citoyenne à l'association ADA 13 (Association pour le Développement et l'Aménagement du 13^e arrondissement)

M LE MAIRE : Nous passons à Francis Combrouze, la DDCT 34 avec subvention à l'ADA 13.

Francis COMBROUZE : Il s'agit de la subvention à l'ADA 13, association fondée en 1964 qui a une activité sur l'aménagement, l'urbanisme, la concertation et qui est impliquée dans toute une série d'activités avec, si je puis dire, une belle constance. Il est suggéré de lui accorder 2 500 € de subvention sur une association qui a un budget d'environ 30 000 € ou 35 000 € selon les années, donc une activité conséquente, c'est donc une bien petite subvention.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DDCT 34 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Merci à l'unanimité.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DLH 43 – Réalisation d'un programme de conventionnement de 2 254 logements sociaux (963 PLUS et 1 291 PLS) par PARIS HABITAT - OPH

M LE MAIRE : DLH 43, il s'agit d'une opération très importante sur laquelle nous avons eu de nombreuses réunions publiques, très intéressantes d'ailleurs, concernant le conventionnement de nombreuses résidences de Paris Habitat, en gros beaucoup de résidences en briques rouges que vous connaissez bien dans le 13^e, puisqu'il s'agit de 2 254 logements qui vont être ainsi conventionnés. La parole est à Francis Combrouze.

Francis COMBROUZE : Merci beaucoup. On avait donc déjà, à deux Conseils de celui-là, parlé du principe de cette affaire de conventionnement. Quel est l'objet ? Il s'agit d'accorder des subventions très importantes, que je détaillerai, de travaux pour toute une série de logements qui sont en général compris entre les boulevards des Maréchaux et le périphérique, sur ce que l'on appelle donc les briques rouges, des immeubles qui peuvent être des années 1920 ou 1930 ; on les trouve parfois dans le cœur du 13^e plus ancien. Il s'agit donc, à la fois de pouvoir subventionner, ce qui suppose le conventionnement de ces logements qui ont été conventionnés, soit en PLUS (le logement social HLM classique), soit en PLS, avec, comme vous le savez, un rapport entre 8 € ou 13,12 € le mètre carré pour le PLS.

Je vais donc vous donner par groupe, à la fois le montant des travaux en cause et le nombre de logements. Pour Tuffier, 1-7, Rue Tuffier pour 75 logements, un montant de 3,9 millions d'euros ; pour

Tolbiac, 53 logements, 3,2 millions d'euros ; c'est 134 bis, rue de Tolbiac, dans le cadre de la veille technologique, quasiment en face de l'endroit dont nous parlions précédemment ; Masséna : 60 logements, 2,7 millions d'euros, c'est le 158 Masséna ; 18, Rue Würtz pour 405 logements en plusieurs bâtiments très anciens qui dominant le groupe scolaire et la résidence en face : 17 millions d'euros ; pour 70-74, avenue Edison : 116 logements, 4,8 millions d'euros ; rue des Tanneries, la rue parallèle au château de la Reine Blanche : 103 logements, 7,2 millions d'euros ; 36, rue Dunois – 11-17, rue Baudricourt pour 152 logements ; 26-36, avenue de la Porte de Choisy et 107-117, boulevard Masséna, un ensemble très important de 457 logements, avec 24,6 millions d'euros ; et enfin la Porte de Vitry, l'ensemble le plus important de ces logements ex-SAGI : 833 logements qui se situent 15 – 19, avenue de la Porte de Vitry – 16-26, boulevard Masséna.

Pour cet ensemble de 9 immeubles de Paris Habitat des années 1920 à 1930, le bouquet de travaux est assez compliqué, je ne vais pas le détailler immeuble par immeuble au sein des neuf groupes parce qu'on serait là assez tard. Mais retenons qu'il y a 117 millions d'euros en tout, pour une subvention de conventionnement qui mobilise 174 millions d'euros. La répartition PLUS – PLS est donnée par groupe et par quartier. Je prends un exemple : Tuffier, 75 logements, 45 PLUS, 30 PLS ; par opposition, par exemple, à la Porte de Choisy où il y a 274 PLUS, 183 PLS ; par opposition à la rue Würtz où il y a, par exemple, 405 logements PLS.

Deux informations pour conclure : ceci ne vaudra, bien sûr, que pour l'entrée dans les lieux de nouveaux locataires, pour les locataires en place il y aura l'application d'une option entre poursuivre le bail aux conditions actuelles de loyer, ou bien avoir un bail en logement social avec, pour certains revenus, l'application dite du « surloyer de solidarité » qui est une taxe instituée par l'État qui ne profite pas au bailleur, je le rappelle à tout le monde. Cette disposition d'option entre le bail de droit commun qui se poursuit avec maintien dans les lieux, évidemment, et l'application du bail social qui permet le bénéfice de l'APL pour ceux qui y ont droit et qui est un peu plus rémunératrice que l'allocation logement, selon la taille de la famille, du ménage, les naissances, les décès, le fait qu'il y a également des déménagements parce que des gens vont en profiter. On l'a vu dans les réunions que nous avons faites, avec beaucoup de locataires présents pour chacun de ces groupes, soir après soir, avec Marie-José Raymond-Rossi et Jérôme Coumet, c'est peut-être aussi l'occasion pour des gens de dire qu'ils vont peut-être bouger, c'est l'occasion, parce que la taille de la famille a pu évoluer.

Voilà donc un peu ces dispositions : assurer des travaux de confort et de qualité, de la rénovation thermique assez modeste pour les pignons aveugles mais pas là où il y a des briques ; en général, sur au moins trois façades il y aura rarement de l'isolation thermique par l'extérieur. Les difficultés également et les plaintes des gens sur la qualité phonique et acoustique de ces logements ; comme de plus l'isolation se fait par l'extérieur, cela amplifie un peu les bruits intérieurs et les gens, en général, dans ces immeubles-là, avec un système briques – armatures béton, planchers en bois et escaliers, peuvent beaucoup souffrir des bruits. Ils nous en ont fait part lors des réunions, les marges de progrès sont possibles mais sont très faibles.

Voilà donc l'objet de cette délibération effectivement importante.

M LE MAIRE : Alors, je vais prendre les interventions : Edith Gallois pour commencer, Jean-Baptiste Olivier, Anne-Christine Lang.

Edith GALLOIS : Une fois n'est pas coutume, cela ne me dérange pas de le dire, les explications qui viennent de nous être données vont peut-être me faire, non pas basculer ni changer complètement d'opinion, mais en tout cas modérer mon opinion qui était extrêmement négative ; elle l'est donc un peu moins, je vais vous expliquer pourquoi. En fait, nous étions contre ce conventionnement du parc privé de la Ville de Paris, qui faisait passer 2 254 logements dans le giron du logement social. Depuis le début de

cette mandature on a dit que l'on ne voterait plus de logements sociaux, on sait que les familles des classes moyennes quittent Paris pour se loger parce qu'on ne fait plus que des logements sociaux. Dans le 13^e, cela fait monter de 6 % le nombre de logements sociaux, et cela fait passer de 40,3 % à 43 % la part de logements sociaux, ce qui est énorme. Je ne dis pas que c'est une honte, je dis que c'est beaucoup, que c'est assez déséquilibré et qu'il faut tenir compte de la pluralité de la population parisienne, y compris des classes moyennes que nous défendons. Ne m'agressez pas comme cela parce que sinon on va rechanger d'avis, j'étais décidée à voter contre, compte tenu de ce que vous venez de nous dire. C'est-à-dire qu'effectivement on peut rester dans les lieux sans modifier le loyer, parce qu'en général les conventionnements se terminent par des surloyers, voire des demandes de sortie des logements. Compte tenu de ce que vous venez de me dire, et si c'est la réalité, nous allons nous abstenir en attendant d'en discuter au sein de nos groupes et de voir ce que l'on décidera au Conseil de Paris ; je tiens compte de cela pour m'abstenir dans ce Conseil d'arrondissement.

M LE MAIRE : Merci beaucoup, je vous donnerai quelques éléments supplémentaires qui iront, je l'espère, dans le sens que vous avez indiqué. Jean-Baptiste Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci. Alors, on change de position selon les arguments ou dans le temps, en tout cas j'ai la constance et j'ai toujours tenu ici le même discours. Le conventionnement n'est pas nouveau puisqu'effectivement depuis 2001 il y a eu 40 000 logements conventionnés et, Monsieur Combrouze le faisait remarquer, au Conseil de novembre il y a eu une délibération pour conventionner dans le 13^e 569 logements ; j'avais voté contre puisque je m'oppose à ce principe-là. Et là, lorsque j'ai découvert, en toute fin de l'ordre du jour (puisque je m'inquiétais de ne pas voir de délibération portée par Monsieur Combrouze) cette délibération sur 2 254 logements, je l'ai relue deux fois, puisque c'est la totalité, par exemple, de ce qui a été conventionné dans un arrondissement comme le 17^e depuis le début du mandat, et on nous le fait ici en une fois ! Plus c'est gros, plus ça passe, j'ai toujours ici des positions très nuancées, constructives, respectueuses, mais là je trouve que cela va un peu loin. Pourquoi cette précipitation à conventionner 2 200 logements d'un coup ? Est-ce qu'il y a une urgence ? C'est une première question. Je me suis renseigné parce que je m'étonnais même qu'il reste une telle quantité, pour Paris Habitat, de logements en loyer libre comme on dit, c'est-à-dire du logement pour les classes moyennes. Effectivement, il reste cette quantité parce qu'il semble qu'il n'y avait pas de validation de l'arrondissement pour passer une telle délibération par le passé. J'observe que les logements qui étaient attribués dans ces importants bâtiments, l'étaient comme des logements intermédiaires, je crois sur du PLS (vous me répondrez parce que je pense que vous n'étiez pas d'accord jusqu'à présent), et aujourd'hui, en gros la moitié va être attribuée sur du PLUS. Comme c'est marqué, et c'est de toute façon légal, 30 % au moins des logements PLUS devront être attribués à des personnes sous plafond de ressources PLAI. Cela veut dire qu'une fois de plus on va faire fuir les classes moyennes, et on va faire venir des habitants...

M LE MAIRE : Ce n'est pas pour vous arrêter, je vous répondrai, je ne veux pas vous mettre en difficulté mais on va faire exactement le contraire ; je vous laisse terminer.

Jean-Baptiste OLIVIER : Actuellement c'est, en gros, 100 % PLS, ce sera pour moitié du logement beaucoup plus social, et une partie attribuée par l'État à des DALO. Je ne pense donc pas que cela aille dans le sens de ce que je souhaite personnellement, c'est-à-dire d'une défense des classes moyennes et d'une mixité sociale dans notre arrondissement.

Autre question à laquelle il y a eu une réponse : sur les occupants actuels, vous avez dit qu'il y aurait une option et qu'ils pourraient donc choisir. À ce moment-là, si tel est le cas, je vous pose la question : pourquoi le faire ? Quel est le but réel de l'opération ? Est-ce que c'est uniquement de l'affichage pour afficher encore plus de logement social sur Paris ? C'est une possibilité. 175 millions d'euros, c'est une

somme tout à fait considérable. Et puis (Edith le sous-entendait sur la grande problématique des surloyers), est-ce que, même s'il y a une option, il n'y a pas un risque de se retrouver, comme c'est le cas dans d'autres arrondissements, au regard de la vérification des revenus chaque année, avec l'application de suppléments de loyers de solidarité qui peuvent être rédhibitoires pour certains habitants qui seront donc conduits à quitter leurs logements pour de vrais PLUS et de vrais PLAI, par exemple ?

C'est donc beaucoup d'inquiétude, je le dis très tranquillement, il faut y réfléchir, mais pour ma part je voterai contre cette délibération.

M LE MAIRE : J'avais enregistré les demandes de Anne-Christine Lang et de Monsieur Ngo également.

Gérard NGO : Monsieur le Maire, juste quelques mots parce que beaucoup a déjà été dit. Je suis également très constant dans mon approche, je suis tout à fait d'accord pour avoir des logements sociaux mais je crois qu'aujourd'hui, et déjà depuis un certain temps, on dépasse les limites de ce qui est, à mon avis, souhaitable. Je crois, Monsieur le Maire, qu'à différentes reprises il a été évoqué le souhait pour notre arrondissement d'avoir toutes les classes sociales représentées, les plus modestes, les classes moyennes, les classes supérieures. On voulait faire venir des entreprises, des intellectuels, des artistes, on veut rendre ce 13^e arrondissement harmonieux, où tout le monde se trouve bien et où tout le monde est bien représenté. Ce dont je suis convaincu, mais je demande à ce que l'on me démontre le contraire, c'est que ce projet tel qu'il a été exposé, portant sur un nombre considérable de logements sociaux, va réduire la présence des classes moyennes dans l'arrondissement.

D'autre part, j'avais tout de même noté qu'au cours des dernières années la création de logements sociaux dans le 13^e avait plutôt tendance à se réduire. Là, j'ai l'impression que cette réduction de création de logements sociaux en tendance vise justement à rééquilibrer la représentation de la population du 13^e arrondissement. Je m'explique cette diminution de création de logements par ce souhait d'homogénéiser le 13^e, et si l'on donne suite à la proposition qui est faite, on repart à la hausse et on va encore exploser le nombre de logements sociaux, contrairement à notre souhait d'avoir une population harmonieusement représentée. Je dirais donc que c'est dommage, sans aucun doute et sans état d'âme je voterai contre cette proposition.

M LE MAIRE : Merci. Anne-Christine Lang.

Anne-Christine LANG : Je vais faire plaisir à Monsieur Combrouze, je vais montrer une certaine constance dans les différentes prises de position, et rappeler qu'au début de la mandature en 2014, lorsque le projet de conventionnement de 3 000 logements dans le 13^e a été apporté par l'exécutif à l'arrondissement, l'ensemble de la majorité à laquelle j'appartenais à l'époque était vent debout contre ce projet. Ce qui a donné lieu, à l'époque, à un bras de fer sérieux avec l'exécutif. À l'époque, on était assez réservé, et en ce qui me concerne je le suis toujours, c'est la raison pour laquelle j'avais voté contre cette délibération lorsque le projet a été évoqué en novembre dernier. Donc, avec une certaine constance, je voterai contre celui-ci, non pas encore une fois parce que l'on serait opposé à la création de logement social, non pas parce que l'on serait systématiquement opposé au conventionnement. Je pense qu'il ne faut pas non plus avoir une vision aussi manichéenne de ces sujets assez complexes, on peut être favorable au logement social mais considérer que dans le 13^e on a, d'une certaine façon, atteint les objectifs, qu'on les a dépassés et que l'on a atteint une certaine limite. On peut être assez favorable au conventionnement et considérer que 2 500 logements conventionnés d'un coup dans le 13^e est déraisonnable.

Et quelle est la raison de ce conventionnement tardif de 2 500 logements ? Elle est simple : tout simplement, la Maire de Paris n'a pas atteint les objectifs sur lesquels elle s'était engagée depuis le début

de la mandature. Ce dossier est donc à rapprocher du précédent sur lequel je suis intervenue sur la parcelle Moulin des Prés, en fait, l'essentiel de la création de logement social ces dernières années est, pardonnez-moi du terme, de la bétonisation de la moindre parcelle et du conventionnement. 35 % du logement social qui a été livré est de la construction nouvelle, 65 % est donc du conventionnement, la politique actuelle est donc uniquement de faire du chiffre pour atteindre les objectifs de la mandature.

Monsieur Combrouze, vous rentrez par le sujet des travaux en essayant d'expliquer que les locataires, comme s'ils devaient nous remercier, bénéficieront de travaux et que le conventionnement est donc une bonne chose.

Francis COMBROUZE : C'est la condition pour subventionner les travaux.

Anne-Christine LANG : Oui, j'entends, sauf si le bailleur les finance sur fonds propres.

Francis COMBROUZE : Monsieur Macron enlève 3 milliards de crédits au logement social.

Anne-Christine LANG : Si l'on rentre dans le dossier par les travaux et qu'on leur demande s'ils préfèrent avoir un logement rénové ou pas, c'est facile. Ce n'est pas comme cela qu'il faut rentrer, mais il faut savoir s'il est raisonnable à l'heure actuelle, étant donné la densité du 13^e arrondissement en logement social, de conventionner 2 500 logements. J'entends bien le droit d'option qui a été donnée par la loi ELAN sur les nouveaux conventionnements, mais quid, dans 5 ans, dans 10 ans ? Est-ce qu'une fois que les locataires actuels auront quitté leurs logements, les locataires suivants auront un droit d'option ? D'accord, cela veut donc dire que la question du droit d'option est one-shot, c'est-à-dire que c'est du droit individualisé pour les gens en place, et pour ne pas mettre le feu on leur dit qu'ils auront à choisir. Mais lorsque ces gens sortiront dans un, deux ou trois ans ces logements seront transformés en véritables logements sociaux. À ce moment-là, les conditions d'attribution seront celles du logement social et conduiront donc potentiellement à une certaine « paupérisation » de la population qui est dans ces logements, dans des quartiers qui cumulent, excusez-nous, un certain nombre de difficultés et où il est important de maintenir une mixité sociale. Tout en étant favorables au logement social, nous considérons que la politique du peuplement a totalement été oubliée dans Paris, et particulièrement dans cet arrondissement depuis quelques années.

Je considère donc que ce n'est pas une bonne idée de faire du chiffre à tout prix, et de créer du logement social dans un arrondissement qui en a déjà créé beaucoup, je pense que chacun devrait prendre sa part. Comme le disait Monsieur Ngo, effectivement, à la demande du Maire d'ailleurs et de l'exécutif, qui avait pris à ce moment-là, me semble-t-il, une bonne décision, la création de logement social dans l'arrondissement avait baissé. Puisque dans le 13^e, entre 2008 et 2013, on a eu 1 020 créations, et entre 2014 et 2017, 746, soit une baisse de logement social de 27 %.

Francis COMBROUZE : Uniquement liée à la ZAC, c'est uniquement lié au foncier.

Anne-Christine LANG : On était effectivement dans une politique qui me semblait équilibrée, qui est le refus de cumuler tous les logements sociaux dans cet arrondissement, et là on repart à la hausse, ce qui ne me paraît pas être une politique uniquement pour atteindre les objectifs de la Maire de Paris qui n'arrive pas à les atteindre.

M LE MAIRE : J'ai entendu beaucoup de contrevérités, mais je répondrai à mon tour. Frédéric Benhaim avait demandé la parole.

Frédéric BENHAIM : Merci Monsieur le Maire. Je voulais juste répondre brièvement et rapidement à deux points : le premier était le point de vue de notre collègue LR qui nous disait que le logement social faisait partir les classes moyennes de Paris. Je suis surpris d'entendre cela parce que j'avais compris, pour ma part et je crois ne pas être le seul, qu'en réalité ce n'était pas le logement social qui faisait partir les personnes de Paris, et depuis longtemps. C'est plutôt l'appréciation du prix de l'immobilier en général et la surpression qui s'ajoute, par exemple, aux locations touristiques dans les quartiers centraux de Paris qui viennent, de fait, remplacer de l'habitation sur toute l'année par de la location touristique de court terme, raison pour laquelle la Ville de Paris a lutté contre cela. Premier point.

Le logement social vise plutôt à permettre à ceux et celles qui ne peuvent pas se permettre, étant donné ce contexte d'appréciation immobilière, de vivre dans Paris pour qu'il y ait demain continuation de cette diversité sociale. Parce qu'on parle là du 13^e, mais globalement à Paris le risque n'est pas que Paris devienne un ghetto, il est plutôt pour partie que Paris devienne plutôt un ghetto de riches, c'est ça le risque en réalité à l'heure actuelle.

Le deuxième point, mais comme j'entends discuter de part et d'autre, c'est bien parce qu'on va pouvoir aller un peu plus loin. Je voudrais savoir, mes amis et collègues des différents groupes qui évoquent le fait qu'il y a une notion de seuil, quels sont les quartiers, les rues, les immeubles dans lesquels on est proche du « seuil de saturation », si vous voulez l'appeler comme cela ? C'est tout de même plus logique que l'on se pose la question de façon expresse. En récent Conseil d'arrondissement, il y a eu un débat ici dans le 13^e où l'on a expliqué qu'un projet de logement social qui était à côté de la Butte-aux-Cailles ghettoisait le 13^e. Mais on est sérieux là ?! Je suis désolé, la Butte-aux-Cailles n'est pas un ghetto. J'entends ce point de vue, ça n'est pas le mien mais je l'entends, mais regardons concrètement de quoi l'on parle. Est-ce que l'on parle de telle rue, de tel quartier ou de tel immeuble ? Regardons si concrètement il y a ce risque que vous évoquez. Je suis persuadé que si l'on regarde la réalité des quartiers et du tissu des habitants, on n'arrivera pas forcément à cette conclusion-là.

M LE MAIRE : Je vais essayer de mettre un peu de clarté dans ce débat, sachant qu'il est normal d'y passer du temps parce que c'est une délibération très importante, cela concerne beaucoup d'habitants du 13^e arrondissement ; 2250 logements sociaux, ce n'est pas rien.

Un peu de clarté pour dire d'abord que l'on a tenu, avec Francis Combrouze et Marie-José Raymond-Rossi, 9 réunions publiques sur ces projets de conventionnement, préalablement à l'adoption de cette délibération. On a également conduit une étude sociologique, si je puis dire, puisqu'on a demandé les revenus aux gens qui voulaient bien nous les donner (ils seront obligés de les donner à terme, bien évidemment), ce qui nous a permis d'y voir plus clair sur la population. Ces 9 réunions publiques se sont très bien passées, et nous avons été très bien accueillis parce que justement l'orientation que nous avons décidée œuvre sur deux choses principales.

La première, Francis en a parlé, c'est que ce conventionnement permet effectivement de mobiliser un certain nombre de concours financiers pour les travaux, ceux de la Ville de Paris évidemment, ceux de l'État également. Les enveloppes pour les travaux seront donc très conséquentes, la totalité ne sera pas dépensé tout de suite mais dans les deux ans, il faudra du temps avant d'élaborer en finesse chacune des opérations. On a bien expliqué cela aux locataires, ils étaient d'ailleurs contents que l'on prenne le temps de largement les consulter et d'y travailler avec eux ; c'est donc une première satisfaction.

Deuxième satisfaction : il y aura une évolution sociologique, non pas dans le sens que vous avez indiqué mais évidemment dans le sens inverse. On ne l'aurait d'ailleurs pas accepté si cela n'allait pas dans ce sens-là. Je m'explique. Il y a trois catégories dans le logement social, vous le savez : PLAI, très social, PLUS, le HLM classique, PLS, intermédiaire. Aujourd'hui, l'ensemble de ces cités dont on parle se fait sur des niveaux d'attribution PLUS, avec des loyers correspondant en gros aux loyers pratiqués dans les

logements PLUS ; l'entièreté de ces 2 250 logements. Une part importante de ces logements, vous l'avez vu dans la délibération, va être classée PLS, c'est-à-dire en logements intermédiaires, classes moyennes. Cela va donc permettre de faire évoluer positivement la sociologie de l'ensemble de ces cités, vers le haut en tout cas, évidemment avec des gens qui vont gagner un peu plus d'argent, pour dire les choses très clairement, dans l'ensemble des cités concernées ; comme il y avait des proportions différentes selon chacune des résidences, on a fait un travail en dentelle. Il va effectivement y avoir une évolution sociologique qui sera lente, mais qui va aller vers le haut, vers les classes moyennes, au fur et à mesure du renouvellement des populations.

Francis Combrouze disait « très lentes ». Il a raison parce que l'on voit qu'il y a un renouvellement relativement faible dans ce type de logement. Cela ne concerne pas énormément de familles, parce que pour l'essentiel, malgré le nombre très conséquent dont je vous ai fait part, il s'agit de studios et de deux pièces, quelques trois pièces mais qui sont plutôt minoritaires, et c'est quasiment tout. Je crois que dans l'ensemble des logements que je vous ai cités il doit y avoir quelques quatre pièces, mais cela en représente moins de 10 sur l'ensemble des résidences indiquées. On va donc tirer vers le haut, sociologiquement, l'ensemble de ces cités.

J'ajouterai qu'effectivement la loi ELAN a eu cette évolution positive, je voulais la souligner, qui permet aux locataires de choisir de garder leur bail d'origine. Tous ceux qui le feront ne seront évidemment pas concernés par les surloyers. Quant aux entrants qui vont arriver, comme il y en aura une part importante qui arrivera sur les critères classe moyenne, avant qu'ils ne soient touchés par les surloyers, il faudra qu'ils aient évolué de manière importante au niveau de leur salaire.

Il me semble donc que tout cela va dans le bon sens, et pour les locataires en place, et pour le 13^e. Ces évolutions se feront évidemment au long cours, y compris une fois encore, pour les travaux qui ne vont pas être déclenchés immédiatement, mais chacun l'a bien compris. Il va y avoir des améliorations de bâtiments très importantes. On va donc pouvoir poursuivre de manière très sereine les grandes réhabilitations que nous avons déjà engagées dans le 13^e, qui vont concerner beaucoup d'adresses nouvelles. On va également pouvoir tirer vers le haut sociologiquement un certain nombre de ces résidences, je ne peux donc que m'en réjouir. Et encore une fois, je vous prends à témoin, j'imagine que vous en avez eu des échos, neuf réunions publiques avec beaucoup de gens qui participaient à chaque fois, je pense que cela a fait un peu de bruit dans l'arrondissement. Il n'y en pas une seule au cours de laquelle on a enregistré une contestation venant des locataires sur le principe de conventionnement. Il y a eu des critiques sur la gestion courante, mais sur les grands principes avancés, il y a eu une satisfaction générale. Voilà simplement ce que je voulais vous dire pour vous rassurer.

Anne-Christine, on a eu un débat, tu as déjà eu la parole, si c'est pour recommencer à dire longuement toute une série de contrevérités, je ne vois pas l'intérêt. Normalement il y a des débats qui s'organisent, je les conclus.

Anne-Christine LANG : Ce n'est pas la question de dire des contrevérités, mais lorsque l'on dit qu'il s'agira de réhausser le niveau des revenus, etc., lorsque l'on voit le groupe Porte de Vitry ou il y a 500 PLUS et 300 PLS, au bout d'un moment, dans des opérations sur des quartiers qui sont tout de même populaires, on a tout de même beaucoup plus de PLUS que de PLS. Lorsque sur la Porte de Choisy on a 457 logements, 274 PLUS et 183 PLS...

M LE MAIRE : Anne-Christine, aujourd'hui c'est 100 % de PLUS ! Tu peux donc aligner des contrevérités mais ce n'est pas cela qui va changer les choses ! Aujourd'hui, c'est 100 % de personnes qui rentrent sur des critères de revenus PLUS, avec des loyers pratiqués qui sont à l'avenant ; aujourd'hui c'est ça, ainsi qu'à la Porte de Vitry. Tu peux dire « non », mais c'est la réalité, c'est la vérité ! Tu peux le vérifier et le revérifier, j'en prends le Conseil d'arrondissement à témoin. De 100 % de PLUS, on va donc passer à une proportion conséquente de PLS dans un certain nombre de résidences, y compris à la Porte de Vitry.

C'est pour cela que l'on peut dire qu'il y aura effectivement une véritable évolution sociologique sur les moyen et long termes (évidemment, cela ne se fera pas dans l'immédiat), qui permettra de se rassurer sur l'équilibre de nos quartiers. Sachant qu'il s'agit pour beaucoup de logements de la périphérie, sur les boulevards des maréchaux, parmi lesquels il y avait déjà une proportion très importante de logements sociaux, il faut donc y faire attention. Il est vrai qu'il s'agit de logements qui seront classifiés loi SRU et que finalement cela va faire monter la proportion dans le 13^e. J'ai l'habitude de dire que la moitié des logements dépendent de la puissance publique, et non pas de parler des 33 ou 34 % loi SRU, parce que cela n'a pas grand sens, puisqu'il y a cette part importante de logement social qui était du logement social Canada Dry, c'est-à-dire qu'il l'était sans l'être officiellement dans les chiffres retenus par la Préfecture. J'ai donc bien compris qu'il y avait des choix de positionnement politique, mais j'essaie de faire en sorte que nous puissions être rassurés sur cette évolution à moyen terme engagée par cette délibération très importante.

DLH 43, je vais la faire voter à notre Conseil : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Cinq. Qui s'abstient ? Deux. Je vous remercie.

POUR : 26 VOIX

CONTRE : 5 (LES 2 ELUS DU GROUPE LR (MM. OLIVIER ET SHOUKRY) ET 3 ELUS DU GROUPE LES PROGRESSISTES-MAJORITE PRESIDENTIELLE (MMES LANG ET ESQUIEU ET M. NGO)

ABSTENTIONS : LES 2 ELUES DU GROUPE UDI-MODEM (MMES STIBBE ET GALLOIS)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

2019 DU 100 – Olympiades (13^e) – Conventonnement avec l'Association Syndicale Libre Olympiades (ASLO). Convention cadre pluriannuelle et convention de fonctionnement des espaces ouverts au public pour l'année 2019

M LE MAIRE : Nous allons passer à une autre délibération très importante, qui nous permet aussi de nous rassurer sur l'avenir puisque c'est un accord sur huit années avec la copropriété des Olympiades, qui est la DU 100. C'est toujours Francis Combrouze qui la rapporte.

Francis COMBROUZE : Merci beaucoup. Sur les Olympiades, en termes de bilan, vous trouverez en sortie le quatre pages que l'on a distribué en janvier, qui donne le bilan des efforts d'aide à l'investissement qui ont pu être faits sur le site des Olympiades ; efforts qui doivent, comme l'on dit toujours, se poursuivre, mais c'est un élément sur 10 ou 15 ans.

L'objet de cette délibération est double : d'une part, sur le fonctionnement, vous vous rappellerez sans doute que l'on avait adopté ici un vœu souhaitant qu'il y ait une tierce expertise entre les comptes de l'Association Syndicale Libre des Olympiades qui est la copropriété des copropriétés (je rappelle que c'est 40 % de Paris Habitat, je ne veux pas relancer de débat dans le débat, des locaux commerciaux, des centres commerciaux) et 60 % de copropriétaires privés s'agissant des logements ; c'est donc une copropriété complexe imbriquée. Nous l'aidons sur ses charges de fonctionnement, au terme de l'expertise et d'un accord conclu avec l'ASLO, il vous est proposé d'accorder 700 000 € en 2019, et plus 497 000 € comme c'était le cas en 2018. Il s'agit donc d'augmenter considérablement la subvention aux charges de fonctionnement des Olympiades.

Je ne détaille pas les différents postes sur lesquels on s'est mis d'accord, c'est de l'entretien – nettoyage ; de la sécurisation ; évidemment la maintenance des liaisons entre la dalle haute, la dalle basse et les rues ; l'entretien des espaces verts qui sont souvent bien peu verts, même si vous verrez dans le bilan que l'on a créé un vrai jardin public, mais pour le reste c'est très minéral, il y a des

jardinières qui ne marchent pas très bien ; et enfin les charges de personnel pour partie liées au gardiennage du site.

L'autre objet de la délibération consiste à acter le principe de nouveau d'une convention pluriannuelle d'aide à l'investissement, pour un montant de 2,7 millions d'euros pour les années à venir. Sachant que les directions d'amélioration urbaine seront diverses, et seront faites avec l'ASLO de manière à vous soumettre, je pense d'ici juillet, une première convention d'aide à l'investissement pour piocher dans ces 2,7 millions d'euros, selon le programme et les priorités de travaux des Olympiades.

C'est en tous les cas une bonne chose que nous puissions augmenter de 450 000 à 700 000 € la subvention de fonctionnement aux Olympiades pour l'année 2019 et, par ailleurs, que nous puissions poursuivre ce qui a été initié sur l'amélioration pluriannuelle des investissements. Sachant qu'en dehors des montants que vous avez là sur le bilan, est également en cours la dernière liaison entre les rues, les voiries et la dalle qui est l'accès dit « Tour Tokyo », juridiquement en dehors de la copropriété des copropriétés des Olympiades. Elle fait donc l'objet d'une procédure compliquée d'expropriation et de dupe, de manière à traiter notamment le cas des deux commerçants qui sont sous la rampe énorme, tout cela dysfonctionne complètement et il faut donc tout refaire. Un peu comme on a fait à la galerie du Stadium, avec le gymnase que vous avez pu connaître et l'accès avenue d'Ivry.

Voilà donc l'objet de cette délibération.

M LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention ? Jean-Baptiste Olivier et ensuite Monsieur Ngo.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci. Là aussi, la constance dans le vote de cette subvention, et on se félicite effectivement qu'elle soit en augmentation puisque, pour tous ceux qui vivent ou qui traversent, mais surtout ceux qui vivent aux Olympiades, il est ici question de sécurisation, de nettoyage, d'espaces verts. Tout cela résonne comme quelque chose d'extrêmement nécessaire, et que la collectivité y participe à cette hauteur est donc une très bonne chose, nous voterons donc évidemment pour.

M LE MAIRE : Monsieur Ngo.

Gérard NGO : Je suis tout à fait d'accord avec le projet tel qu'il est exposé par Monsieur Combrouze, il y a beaucoup de choses à améliorer, dans un contexte juridique extrêmement compliqué qui rend finalement difficile ce qui devrait être amélioré de manière tout à fait indispensable.

Monsieur le Maire, je profite d'avoir la parole pour savoir s'il est possible, avant d'examiner les communications, de faire un rappel au règlement parce que j'aurai une question à poser au sujet de ce règlement. Merci.

M LE MAIRE : Edith Gallois avait demandé la parole.

Edith GALLOIS : Constance également, nous avons toujours soutenu cette association, et nous nous réjouissons que la subvention soit honorable, il faut qu'elle continue d'augmenter, en attendant un jour une municipalisation de la dalle.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Juste pour vous donner quelques éléments : d'abord, effectivement nous sommes arrivés à obtenir une proposition très ambitieuse, puisqu'il s'agit en gros d'assurer à la copropriété des Olympiades le versement de 1 million par an pendant 8 ans. C'est une avancée très forte, qui permet de conforter la copropriété dans le temps sur les investissements qu'elle a à réaliser ; ils vont notamment devoir s'attaquer à la rénovation de la dalle en elle-même et à la problématique des réseaux, ce qui est tout de même un vrai sujet aux Olympiades. Et comme il s'agit d'une copropriété, cela ne peut pas être pris en compte en direct par la Ville de Paris ; cela a donc été accueilli très favorablement. Je

voulais saluer également le fonctionnement de la copropriété, son président, mais plus largement la copropriété qui a su se mobiliser, à la fois pour arriver à faire aboutir cette discussion, mais également pour l'avenir. C'est-à-dire que la copropriété a déjà engagé un certain nombre d'études, et va les poursuivre, sur les évolutions urbaines à mener concernant les Olympiades, a payé des cabinets pour l'accompagner dans cette réflexion. C'est évidemment une réflexion que nous partageons avec eux, avec toute une série d'habitants volontaires des Olympiades qui sont également engagés parce que professionnellement ils connaissent bien la partie dans des domaines très différents. Je pense que cela va nous permettre de progresser positivement avec eux.

Un petit mot sur la municipalisation, chacun a bien compris, au sein de la copropriété en tout cas, que la municipalisation était aujourd'hui juridiquement impossible. C'est pour cela que nous travaillons ainsi, par conventionnements successifs, c'est ainsi que cette convention fait suite à d'autres types de conventions. Conventions sur lesquelles à l'époque, je vous le rappelle, on avait subventionné des travaux, notamment pour les entrées, à hauteur de 90 %. Mais cette fois-ci on a plutôt besoin d'un travail plus général sur la dalle, et c'est pour cela que l'on ne procède pas de cette manière-là mais avec un abondement important de la Ville de Paris, là aussi engagée sur plusieurs années pour que cela puisse rassurer la copropriété et que celle-ci puisse, avec plus de sérénité, voter un certain nombre d'investissements nécessaires.

Je voulais vous l'indiquer, parce que je ne sais pas si tous les habitants des Olympiades en ont conscience, y compris ceux qui habitent les logements sociaux pour lesquels tout cela peut un passer au-dessus de la tête. Mais ce sera important pour tout le monde parce que cela permettra de faire avancer la rénovation de cette dalle qui en a bien besoin.

Merci au passage pour vos différentes interventions qui vont dans ce sens-là.

DU 100, je vais la faire voter à notre Conseil : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Unanimité, je vous en remercie évidemment.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Je laisse la parole à Monsieur Ngo pour le rappel au règlement.

Gérard NGO : Monsieur le Maire, je pense que nous allons entrer dans une période d'activité politique assez intense, et je voulais savoir quelles étaient les règles applicables concernant l'utilisation des salles en mairie, et s'il y avait une procédure pour que chacun des groupes représentés au Conseil puisse avoir accès à ces salles, puisque je n'ai rien trouvé de précis dans le règlement. Est-il possible d'avoir accès à quelques-unes des salles pour que chacun des groupes puisse travailler ?

M LE MAIRE : D'abord, l'accès aux salles de la mairie est ouvert aux groupes politiques pour des réunions internes, des réunions qui ne sont pas publiques ; pour les réunions publiques ce sont les préaux d'écoles. Il n'y a donc aucun problème pour se réunir en mairie, aux heures d'ouverture de la mairie dans la mesure du possible, ou alors chacun s'autogère évidemment pour assurer l'ouverture de la porte et sa fermeture au moment de la fermeture de la Mairie. Il y a toujours eu cette possibilité, elle existe toujours, et elle est évidemment ouverte à tous les groupes politiques.

Concernant une réflexion plus générale, vous savez que la loi a évolué sur la réglementation des campagnes électorales, il n'y a désormais plus que les six mois avant. C'est donc dans les six mois avant le scrutin qu'il va falloir être très vigilant, mais de manière collective sur des choses qui pourraient (et c'est évidemment interdit) servir une campagne électorale quelle qu'elle soit.

Enfin, vous avez la partie campagne officielle que vous connaissez bien, où l'ensemble des préaux d'écoles est ouvert à toutes les listes déposées, pour qu'elles puissent faire des meetings politiques de manière gratuite, si mes souvenirs sont bons, mais avec l'obligation de fournir les chaises lorsqu'il n'y en a pas assez sur place.

Voilà en gros les informations que je peux vous communiquer.

Gérard NGO : Très bien, je vous remercie.

COMMUNICATIONS

2019 DEVE 33 – Mise en œuvre du projet « + de nature en ville » du Budget participatif 2016 – 51 projets d'aménagement d'espaces de biodiversité et de zones humides dans 16 arrondissements

M LE MAIRE : La communication DEVE 33, c'est Danièle qui la présente.

Danièle SEIGNOT : Oui, Monsieur le Maire, merci, je serai assez rapide. Dans le cadre du Budget participatif 2016, les Parisiennes et les Parisiens ont retenu le projet « + de nature en ville », dont l'objectif est de donner plus de place à la biodiversité en ville. Il s'agit notamment de multiplier ces espaces de biodiversité et de zones humides, permettant de rapprocher les Parisiennes et les Parisiens de la nature sauvage et de renforcer les trames vertes et bleues.

Le projet met ainsi en œuvre plusieurs actions prévues au plan biodiversité adopté unanimement par votre assemblée en mars 2018, et notamment les actions « faire connaître la biodiversité », « renforcer le réseau de la nature », et « développer les nouveaux espaces de biodiversité ». Et c'est essentiellement dans le cadre de ce troisième point que nous parlons ce soir. Depuis 2016, la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement a conduit des études afin de définir, identifier et concevoir de tels espaces de biodiversité et de zones humides. Sur la base de ce travail, 51 projets d'aménagement d'espaces de biodiversité, situés dans des espaces verts des centres sportifs, un collège et un réservoir d'eau ont été retenus.

Pour ce qui concerne le 13^e arrondissement, deux sites ont été retenus. Il s'agit du stade Carpentier, tout autour de ce stade, ce qui est actuellement un champ peu aménagé, peu traité, va être rénové, réhabilité. C'est-à-dire que l'on va arracher les espèces toxiques et envahissantes, que l'on va aménager une prairie de plantes herbacées, installer des équipements pour la faune. Dans le jardin des Grands moulins, va être valorisée la rivière du jardin située le long de la rue Duras, et vont être installés des équipements pour la faune. Les premiers espaces de biodiversité seront réalisés d'ici la fin de 2019. Voilà donc les informations que l'on souhaitait porter à votre connaissance.

Je voulais rappeler, pour tous ceux que cela intéresse que, pour mémoire, il existe déjà une mare dans le Square Berthe Morisot, une petite mare qui fonctionne très bien. Et une zone humide est d'ores et déjà prévue dans le jardin qui prendra place au cœur de la cité Paul Bourget.

M LE MAIRE : Sans moustiques. Bien, s'il n'y a pas de demandes d'intervention, je passe à la communication suivante.

Communication sur les attributions de logements en 2017

M LE MAIRE : Elle est présentée par Marie-José Raymond-Rossi sur les attributions de logements sociaux. On a l'habitude de faire ce bilan annuellement.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Pour commencer, je voudrais m'excuser auprès de mes collègues car je vais être un peu longue, mais je pense que le logement mérite qu'on lui consacre un peu de temps.

Les politiques du logement ce sont des chiffres, beaucoup de chiffres avec de nombreux zéros derrière, à l'image des investissements colossaux que la Ville de Paris y consacre. Avec 3 milliards d'euros d'investissement, le logement constitue le premier budget de la mandature entre 2014 et 2020. Comme vous le savez, le 31 janvier dernier a été inauguré dans le 16^e arrondissement le 100 000^e logement social financé. En comptabilisant le logement étudiant et les chambres en foyers, ce sont 104 484 logements qui auront été financés entre 2001 et 2018. Grâce à cet effort important, Paris est parvenue à hisser son taux de logements sociaux de 13,4 % en 2001 à 20 % en 2016, et espère atteindre d'ici 2025 les 25 % exigés par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain.

Mais bien loin de la froideur des chiffres, les politiques du logement ce sont surtout et avant tout des parcours de vie, des histoires personnelles, des visages, des galères, des difficultés quotidiennes, mais aussi des attentes, des espoirs, ceux d'une nouvelle vie plus simple, plus facile, plus digne parfois. Au quotidien, nous traitons le flux des demandes au mieux, de façon sérieuse, équitable, transparente, anonyme. Même si cela n'a pas toujours été le cas à Paris par le passé, pour nous l'équité et la transparence sont essentielles. On propose les candidatures, les bailleurs attribuent les logements, trop peu hélas. Alors on continue, on construit, on rachète, on préempte, on réhabilite, on rénove. Tous les leviers sont activés pour avancer et faire toujours plus pour juguler la crise du logement, améliorer le cadre de vie des locataires et répondre aux attentes des demandeurs. Parfois on s'indigne aussi quand, malgré tous les efforts entrepris et le puits sans fond que représente la question du logement, certains veulent remettre en cause les fondements mêmes du logement social en s'attaquant aux bailleurs.

Avec la réforme de la politique des loyers dans le parc social, c'est-à-dire la réforme des APL, la mise en place des RLS, les capacités d'autofinancement des bailleurs sociaux, grands perdants de la réforme, sont très fortement ébranlés. C'est ainsi que plusieurs dispositions de la loi ELAN pèseront lourdement sur l'ambition pour le logement que nos concitoyens méritent. Les bailleurs ont fait leurs comptes, et les mesures gouvernementales se soldent en 2018 par une baisse budgétaire considérable : 40 millions selon les estimations de Paris Habitat, 15 millions pour la RIVP et 3,9 millions pour Elogie-Siemp. Ces restrictions budgétaires c'est moins de logements neufs construits, moins d'entretien au quotidien dans les immeubles, moins de réhabilitation et de Plans climat ; nous avons là des sources d'inquiétude. La politique du logement ne peut pas être uniquement guidée par le souci d'économies à court terme.

On craignait que l'équation mise en place puisse avoir des conséquences catastrophiques et durables à terme sur la production de logements, et la réhabilitation d'un grand nombre qui en ont pourtant grandement besoin. Un rapport de l'AORIF et une étude de la Caisse des dépôts viennent confirmer cette crainte. Car le constat est là, cruel mais réel : la production de logements neufs est en baisse sur l'année 2018, et 2019 ne s'annonce guère meilleure. Que vaut cette trajectoire budgétaire ? Quand 2 millions de Français, parmi les plus fragiles, attendent un logement, quand des millions d'emplois dans le secteur de la construction sont en jeu, quand les quartiers et la cohésion sociale sont mis en péril dans notre pays ?

Malgré ce contexte d'instabilité budgétaire touchant les organismes HLM, la Ville de Paris a réitéré son souhait de maintenir ses engagements en matière d'amélioration de la qualité de l'habitat dans le parc social. C'est ainsi qu'Anne Hidalgo et son adjoint Ian Brossat ont mis en place le plan « réparer et embellir » consacré au logement social. Ce plan, doté de 20 millions d'euros, sera consacré à la rénovation des parties communes, la réfection des cages d'escalier, ou encore l'amélioration des espaces extérieurs. Autant de moyens concrets d'améliorer le quotidien des familles parisiennes.

Oui, nous nous mobilisons encore et toujours pour défendre ce droit essentiel qu'est le logement. Oui, notre volonté politique est résolument celle de l'action, celle de la mobilisation sans faille pour permettre à chacun, devrais-je dire à tous, de se loger à Paris dans des conditions dignes et abordables. Mais avec l'application du nouveau mode de calcul du SLS et le durcissement des conditions d'applicabilité prévues par la loi Egalité et Citoyenneté, la loi habilement appelée « Emmanuelle Cosse », combien de familles issues de classes moyennes devront quitter le parc social, non pas pour rejoindre l'habitat privé, elles n'en ont pas les moyens, mais pour quitter Paris direction le périurbain. Qu'avons-nous à leur proposer ? Rien. Ils sont considérés comme trop riches pour le parc locatif social, et trop pauvres pour le parc privé.

J'en arrive enfin aux chiffres. Au 31 décembre 2017, 434 897 demandes actives étaient recensées au fichier régional, 244 421 demandeurs souhaitent habiter Paris, dont 77 977 le 13^e. Sur les 134 142 demandeurs habitant déjà Paris 12 898 demandeurs habitent déjà le 13^e, et 3 983, soit un tiers, sont déjà locataires du parc social.

Je voudrais dire aussi que l'antenne logement de la mairie a reçu 19 109 personnes. Dans le 13^e au total, en 2017, 735 logements, dont 117 logements neufs, ont été proposés aux bailleurs par la mairie de Paris et par la mairie d'arrondissement, 273 ont été désignés par la commission du 13^e, y compris sur LOC'annonces, et 274 par la commission de la maire de Paris incluant LOC'agent et LOC'annonces. 128 sont des mutations et 60 des relogements de droit et accords collectifs de la Ville de Paris. Sur ces 735 logements attribués, 2,30 % sont des logements PLAI, 31,15 % sont des logements PLUS, 59,9 % sont des logements PLS, et 7,54 % sont des logements PLI ; vous voyez que l'on travaille aussi pour les classes moyennes.

Depuis 2014, ce sont près de 5 000 logements dans notre arrondissement qui ont fait l'objet de réhabilitation ou d'une opération Plan Climat. Je le rappelle, ce type d'opération Plan Climat est à la clé pour les locataires, l'amélioration du confort de leur logement, et un gain de pouvoir d'achat par une baisse importante de leur facture de chauffage. C'est aussi une action forte, à fortes retombées environnementales pour la collectivité. Elle permet de réduire les émissions de CO2 des bâtiments et des îlots de chaleur, elle participe ainsi à améliorer la qualité de l'air, et à faire de Paris une ville neutre en carbone à l'horizon 2050.

Avant de conclure, je souhaite m'arrêter sur quelques innovations importantes qui ont vu le jour en 2017 et 2018. Comme vous le savez, la tranquillité résidentielle des locataires est l'un des axes prioritaires de la politique menée par la Ville de Paris et les bailleurs sociaux. Afin de compléter les dispositifs de prévention et de sécurité déjà déployés sur son patrimoine, Paris Habitat a lancé l'expérimentation de l'assermentation de collaborateurs sur le statut de gardes particuliers assermentés. Ainsi, depuis 2018 au niveau parisien, 100 agents de proximité, gardiens d'immeubles ou agents techniques volontaires, ont été assermentés, 13 employés de Paris Habitat dont 5 gardiens qui ont été assermentés dans le 13^e.

Comme je l'ai rappelé plus haut dans mon propos, l'équité entre demandeurs et la transparence de traitement des demandes sont, pour la municipalité parisienne, primordiales. C'est ainsi que depuis 2014, la commission de désignation de la maire de Paris a réformé en profondeur ces outils pour attribuer les logements. Ont ainsi été mis en place : en juillet 2014 l'anonymisation des dossiers ; en octobre 2014 la

codification, le scoring ; en 2015 le LOC'annonces ; et enfin, en octobre 2015 l'ouverture des commissions de désignation aux habitants.

La Maire de Paris et son adjoint au logement ont souhaité aller encore plus loin dans la transparence. C'est ainsi que pour la première fois en France des Parisiens tirés au sort participent au choix des nouveaux locataires en attente.

Enfin, je voudrais vous parler du dispositif « Echanger Habiter ». Dans un souci de mieux répondre aux attentes de mobilité résidentielle de leurs locataires, l'association des organismes de logement social d'Île-de-France, l'AORIF, et des bailleurs sociaux, ont lancé en octobre 2018 la plateforme Echanger Habiter. Cette bourse d'échange entre locataires du logement social parisien, d'ailleurs prévue à la Charte des mutations signée en 2015, a pour objectif d'accélérer les procédures de déménagement à l'intérieur du parc social, en permettant à ceux qui veulent bouger de trouver directement l'appartement qui leur convient, en devenant acteurs de leur propre parcours résidentiel. Ce sera là, à mon sens, bien plus efficace que la mesure prévue dans la loi ELAN, qui oblige un réexamen des situations individuelles tous les trois ans. C'est peut-être LA bonne idée, celle qui permettra de fluidifier le parcours locatif et de débloquer la mobilité intérieure du parc social.

Je ne peux conclure sans remercier celles et ceux qui, au quotidien à la mairie du 13^e ou à la ville, travaillent sur ce sujet ô combien difficile qu'est le logement. Un grand merci aux agents de la DGS. Je voudrais également remercier les membres de la commission du 13^e, mes collègues élus, les représentants des associations de défenses des droits des locataires, les personnels des services sociaux.

Pour terminer, je voudrais dire un grand merci particulier aux équipes du cabinet du maire, qui œuvrent au quotidien pour répondre au mieux aux attentes des habitants du 13^e. S'engager en politique, mes chers collègues, c'est vouloir changer la vie des citoyens. Quoi de plus important pour un individu, une famille que d'avoir un toit sur la tête, un logement digne, convenable dans sa ville, là où l'on souhaite habiter. Alors, mes chers collègues, continuons ensemble à conduire sans relâche et avec détermination nos projets, pour simplement faire honneur au suffrage que nous avons sollicité, et tenter d'améliorer toujours plus la vie de nos concitoyens. Je vous remercie.

M LE MAIRE : Pour un bilan, c'est un bilan (rires). Merci beaucoup en tout cas, et je me joins très sincèrement aussi aux remerciements que tu as exprimés, ce n'est pas toujours facile au quotidien, les pressions sont parfois émouvantes et certaines autres sont aussi moins sympathiques.

Des demandes d'intervention sur cette communication ? On peut passer à la suivante, on en a une sur le conseil de quartier, on fera vite.

Communication orale du Maire relative à un déplacement

M LE MAIRE : Je souhaitais vous informer que j'ai maintenant pris l'habitude de parler des déplacements auxquels la Mairie apporte une contribution. Je me suis rendu à Rome du 9 au 12 mars, je vous rappelle que notre arrondissement est jumelé avec la première circonscription de Rome, « Centro Storico », ça tombe bien, ce n'est pas un arrondissement qui a été conquis par les 5 étoiles mais qui est resté Parti démocrate. Dans ce cadre-là, la semaine française à Rome vient de célébrer son 10^e anniversaire, et je vous rappelle que nous en sommes à la 18^e ou 19^e édition à Paris ; la Mairie a pris en charge mon déplacement pour 260,73 €. Ce n'était pas Air France, c'était Easyjet, je crois que l'on m'a laissé royalement droit à 15 kg de bagages pour que cela coûte moins cher.

Communication du Conseil de Quartier n°2 « Butte-aux-Cailles – Daviel – Boussingault » relative à l'éclairage du gymnase au 121, Rue de la Glacière

M LE MAIRE : Je laisse la parole à Philippe Moine pour la communication sur le conseil de quartier.

Philippe MOINE : Il s'agit d'un vœu adopté en plénière du Conseil de quartier n°2 « Butte-aux-Cailles – Daviel - Boussingault », relatif au défaut d'éclairage public dans l'impasse qui s'ouvre au 121, rue de la Glacière, à peu près en face de la bibliothèque Glacière, c'est une impasse qui fait un coude, qui mène aux ateliers des Beaux-Arts. On y trouve notamment un supermarché et un gymnase municipal, et les habitants ont voté un vœu réclamant l'installation sur le gymnase d'un éclairage comparable à ce qui se trouve actuellement sur le bâtiment des ateliers des beaux-arts, et d'autre part sur le magasin Franprix, qui s'allument le soir. C'est tout de même un endroit qui n'est pas très éclairé, pas très commode non plus parce que c'est maintenant une impasse, et il y a un certain nombre d'habitants du quartier qui se plaignent, soit d'actes de délinquance, de bruit, de nuisances, et qui considèrent qu'un meilleur éclairage serait une bonne solution.

M LE MAIRE : Si j'ai bien compris, le problème a été en partie traité ? Voilà, c'est pour information. Pas de demande d'intervention ?

VŒUX

V13 2019 07 – Vœu à la Maire de Paris relatif à la création d'une fresque en l'honneur de Simone Veil dans le 13^e arrondissement, déposé par Edith GALLOIS et les élus du groupe UDI - MODEM

M LE MAIRE : Je passe la parole à Edith Gallois sur son premier vœu qui concerne une proposition de fresque.

Edith GALLOIS : Le 30 juin 2017 Simone Veil décédait, et l'été dernier elle a été panthéonisée, si je puis dire, avec son mari, leurs dépouilles sont entrées au Panthéon ainsi que celles d'un certain nombre d'autres personnes. À cette occasion, Monsieur le Maire, vous avez pris une initiative dont je me réjouis qui est d'avoir sollicité cet artiste de rue, Christian Guémy, alias C215, et vous lui avez demandé de faire des portraits de Simone Veil. Ce qu'il a fait sur deux boîtes aux lettres qui sont sur le mur de la mairie du 13^e, juste lorsque l'on sort. Je tiens tout de suite à préciser que mon propos n'est évidemment pas d'émettre la moindre critique sur le support choisi par l'artiste ou par vous-même, je ne sais pas, mais j' imagine que c'est plutôt l'artiste, mais au contraire de me réjouir de ces œuvres qui sont fort jolies. D'ailleurs, je sais qu'il a également fait des portraits sur des boîtes aux lettres à la mairie de Nice, qui sont dans une cour fermée, qui ne sont donc pas forcément destinés à être vus, ce qui me donne une impression assez agréable de cet artiste qui ne semble pas avoir un ego surdimensionné, qui pense plutôt aux autres qu'à lui-même ou à son œuvre. Pourquoi la mairie de Nice ? Parce que c'est dans cette ville que Simone Veil est née.

Dans la nuit du dimanche au lundi 11 février, cette œuvre a été vandalisée, des croix gammées ont été inscrites sur les boîtes aux lettres et ont souillé cette œuvre et le visage de Simone Veil. Le lendemain il est venu, en votre présence Monsieur le Maire, ainsi que celle d'un certain nombre d'autres personnes, de la Maire de Paris, du fils de Simone Veil, pour réparer ce préjudice, si je puis m'exprimer ainsi.

Les attentats, les actes antisémites ne cessent malheureusement pas d'augmenter, et c'est dans ce cadre-là que je voulais vous faire une proposition. Je reprends d'ailleurs les mots qui ont été utilisés par l'artiste lui-même qui s'est dit attristé en pensant à la famille Veil, à la communauté juive, aux femmes également dont Simone Veil a défendu les droits, et à l'amitié franco-allemande dont elle a été une fervente actrice. Dans ce cadre-là, et compte tenu des mots qui ont été employés par l'artiste lui-même, je voulais vous faire cette proposition, une demande à laquelle réfléchir entre nous : que vous proposiez à ce même artiste de reproduire un portrait de Simone Veil, sur un emplacement mural qui serait peut-être de plus grande ampleur, afin d'être toujours le témoin ou un rappel au devoir de mémoire que nous avons de la lutte contre l'antisémitisme, dont Simone Veil est une icône et, bien entendu, un symbole. Voilà, Monsieur le Maire.

Je me permets de vous dire que j'avais une petite idée en tête, mais j'imagine qu'il est trop tôt pour en parler, j'espère en tout cas que le sujet pourra être évoqué. Je voulais éventuellement vous suggérer un endroit qui me paraissait loin d'être idiot, c'est-à-dire le mur du lycée Jacob Safra, qui appartient au groupe Ozar Hatorah.

M LE MAIRE : Je suis d'accord avec tout ce que vous avez dit, mais sur la dernière phrase je suis plus mesuré, parce que je pense qu'il ne faut pas résumer Simone Veil à sa judaïté. Sur le principe, évidemment oui, je vais être très clair sur notre manière de procéder : on a fait intervenir un certain nombre d'artistes dans des écoles, et, s'agissant d'une commande, on paye les artistes. Pour que ce vœu soit exaucé, Christian Guémy ou pas, on le paiera, ce qui n'était pas le cas pour les boîtes aux lettres de la mairie. En revanche, c'était le cas pour les boîtes aux lettres de Nice puisqu'il a été sollicité par la mairie de Nice, c'était une commande et il s'est donc fait payer.

Sur le principe, oui, je le connais bien, je pourrais donc le solliciter. Je pensais à un établissement scolaire volontaire, je préférerais éviter d'avoir les mêmes dérives qu'avec les boîtes aux lettres. C'est-à-dire que, vu la médiatisation qu'il y a eue sur ce qui s'est passé sur celles de la mairie, j'ai peur que cela suscite des vocations terribles. Je pense donc qu'il faut trouver un lieu suffisamment surveillé pour éviter la même chose, je n'ai pas envie de courir après les tagueurs divers et variés. Au passage, les boîtes aux lettres de la mairie, cela n'évitera pas tout, mais on les a fait recouvrir de films qui éviteront à l'avenir d'être confrontés aux mêmes difficultés, parce qu'il suffira de passer un coup d'éponge pour enlever, si tant est qu'il y ait des dégradations. Ensuite, on peut toujours retirer le film mais cela demande tout de même plus de travail. J'entends donc votre proposition, je n'ai évidemment aucun problème pour honorer Simone Veil, nous l'avons déjà fait. D'ailleurs, Christian Guémy est intervenu sur les boîtes aux lettres de la mairie parce qu'un projet était porté par une association, de mémoire, avec laquelle on devait faire une fresque. Elle n'était pas portée par Christian Guémy et elle n'avait pas pu aboutir, j'étais assez frustré, et comme je savais qu'il avait réalisé ce pochoir, je lui ai demandé s'il ne pouvait pas venir dans le 13^e réaliser un portrait. Il l'avait fait très gentiment sur les boîtes aux lettres de la mairie, ce qui a malheureusement rajouté une symbolique avec d'autres symboles par la suite qui ont entaché son intervention.

Oui, nous voterons votre vœu avec plaisir, je pense qu'on l'orientera vers une école ou un établissement scolaire, ce qui permettra de faire un travail intelligent sur cette personnalité qui est maintenant devenue l'une des icônes de la république, au point d'éventuellement réaliser prochainement une Marianne.

Pas d'autre demande d'intervention ? Je fais voter ce vœu : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est adopté.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V13 2019 08 – Vœu à la Maire de Paris relatif au service Vélib' déposé par Edith GALLOIS et les élus du groupe UDI - MODEM

M LE MAIRE : Je vous laisse à nouveau la parole sur Vélib'.

Edith GALLOIS : Vu l'heure, je pense que vous me saurez gré d'être rapide. Je ne vais donc pas revenir sur l'épisode un peu catastrophique du passage de Vélib' à Smoovengo. Je tiens d'abord à dire que ce vœu a été déposé par tous mes collègues du groupe UDI-MODEM dans tous les arrondissements dans lesquels nous sommes représentés. C'est donc une démarche constructive afin que j'en arrive directement aux propositions que la Ville de Paris, dans le cadre de son rôle au sein du syndicat mixte Autolib' Vélib', maintienne une forte pression sur Smoovengo. Ce, afin que la régulation des vélos soit effectuée beaucoup plus efficacement, ce qui laisse pour l'instant un peu à désirer, pour permettre une meilleure disponibilité des vélos ; que la qualité des vélos soit améliorée ; que le système Park + soit remis en service au plus vite, parce qu'il a été pour l'instant suspendu ; et que dans le cadre d'un prochain point d'étape sur le déploiement de Vélib', la Ville de Paris, le syndicat et Smoovengo présentent leurs objectifs à long terme pour le service Vélib', pour une augmentation du nombre d'abonnés et l'amélioration du parcours clients. Je vous remercie.

M LE MAIRE : Etienne Traisnel pour répondre.

Etienne TRAISNEL : Merci. Sur le fond du vœu, nous sommes effectivement d'accord avec ce que vous demandez, mais j'ai déjà pas mal de réponses aux questions que vous posez.

Sur la forme, les considérants, il y a tout de même une dimension un peu polémique sur certaines rédactions de paragraphes qui attribuent tous les mérites au groupe UDI-MODEM. Je pense qu'effectivement il y a eu une défaillance de la ville que l'on ne peut pas nier, qui a été de ne pas juger de la faiblesse du lauréat, donc de Smoovengo. Mais c'est une défaillance collective puisque je rappelle que c'était à l'unanimité qu'il avait été désigné par tous les groupes politiques constituant le Conseil de Paris, et plus largement le syndicat Autolib' Vélib' Métropole. Effectivement, il y a bien eu des dysfonctionnements, et personne ne va le nier.

Sur vos demandes, s'agissant de mettre la pression sur Smoovengo pour une amélioration de la disponibilité des vélos, et la mise en service du système Park +. Bien évidemment, dans le cadre de l'intersécu Transports, on a eu le plaisir de rencontrer l'un des cadres dirigeants du syndicat Autolib' Vélib' Métropole, et il nous a confirmé que c'était bien l'objectif, à l'arrivée du printemps et de l'été, de maintenir la pression. Parce qu'il reste maintenant quelque stations à ouvrir, mais le gros du travail a été fait, c'était la qualité du service et la répartition des véhicules, pour qu'il y en ait suffisamment sur toutes les stations, et des places disponibles sur les stations. C'était vraiment le point sur lequel il mettait la pression auprès de Smoovengo.

Sur un point d'étape, bien entendu, il y a une réunion qui est programmée le 27 mars à l'hôtel de ville, au cours de laquelle il est prévu d'aborder les points que vous mentionnez, c'est-à-dire le nombre d'abonnés ; les prévisions de Smoovengo sur l'augmentation du nombre d'abonnés au cours de l'année ; l'amélioration du parcours clients, etc.

Concernant le point de vue budgétaire, il sera également abordé à l'occasion de cette réunion, et vous l'avez rappelé dans les considérants, il y a déjà eu des amendes qui ont été assignées à Smoovengo. Ce qui fait que la contribution de la ville en 2018 sera nettement inférieure à ce qui était prévu, c'est-à-dire qu'elle s'établit à 13 millions au lieu de 20 millions, compte tenu des dysfonctionnements constatés de la part de l'opérateur.

Quatrième point, vous demandez qu'il puisse y avoir un accès à l'application Web, permettant aux communes d'avoir des données actualisées sur le réseau Vélib'. C'est effectivement ce qui est prévu, avec une mise en place à la fin du semestre de la fourniture de données en open data.

Sur le cinquième point, que le rapport de l'inspection générale de la Ville de Paris soit rendu public, c'est effectivement prévu également.

Il va donc être donné satisfaction à la plupart de vos demandes, avec en point d'orgue d'une réunion d'information et d'échanges le 27 mars, qui arrive donc très prochainement. Je pense que l'on peut donc s'abstenir de mettre au vote ce vœu et reporter au 27 mars les échanges que vous demandez.

M LE MAIRE : Vous acceptez de le retirer ?

Edith GALLOIS : Non, au contraire, parce que justement le but est de mettre la pression.

Etienne TRAISNEL : Alors à ce moment-là il faudra faire un peu de ménage dans les considérants, parce qu'il y en a certains que nous ne pourrons pas voter en l'état.

M LE MAIRE : On peut garder les trois premiers considérants ? Après ça dégénère (*rires*). On va vous faire plaisir, on va le voter avec les trois premiers considérants. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est adopté. Bonne fin de soirée, merci à vous.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fin de l'enregistrement.